



[Obligaties door – MURFY SAS]

Dit document is opgesteld door MURFY SAS

DIT DOCUMENT IS GEEN PROSPECTUS EN WERD NIET GECONTROLEERD NOCH GOEDGEKEURD DOOR DE  
AUTORITEIT VOOR FINANCI"LE DIENSTEN EN MARKTEN.

30/04/2020

**WAARSCHUWING: DE BELEGGER LOOPT HET RISICO ZIJN BELEGGING VOLLEDIG OF GEDEELTELIJK TE  
VERLIEZEN EN/OF HET VERWACHTE RENDEMENT NIET TE BEHALEN.**

**DE BELEGGINGSINSTRUMENTEN ZIJN NIET GENOTEERD: DE BELEGGER LOOPT HET RISICO GROTE  
PROBLEMEN TE ONDERVINDEN OM ZIJN POSITIE AAN EEN DERDE TE VERKOPEN INDIEN HIJ DAT ZOU  
WENSEN.**

**1. Belangrijkste risico's die inherent zijn aan de uitgevende instelling en de aangeboden  
beleggingsinstrumenten, en die specifiek zijn voor de betrokken aanbieder**

**Risico van het beleggingsinstrument**

- Obligaties zijn schuldinstrumenten. Een belegging in obligaties brengt bepaalde risico's met zich mee. Door in te schrijven op de Obligaties verlenen beleggers een achtergestelde lening aan de emittent, die zich ertoe verbindt om hen jaarlijks rente te betalen en de hoofdsom terug te betalen in overeenstemming met de voorwaarden beschreven in deze informatienota. In geval van faillissement of wanbetaling van de uitgevende instelling lopen beleggers het risico dat zij de bedragen waarop zij recht zouden hebben, niet of te laat ontvangen en dat zij het geïnvesteerde kapitaal geheel of gedeeltelijk verliezen. Elke belegger dient derhalve het prospectus zorgvuldig te bestuderen, zo nodig met de hulp van externe adviseurs.
- De gepresenteerde onderneming is een Franse onderneming en valt dus onder het Franse handelsrecht.
- **Marktrisico** : De maturiteit van de sector en de time-to-market is complex en zou langer kunnen duren dan verwacht waardoor de verkoopprognoses van de Eco-Stocks kunnen teleurstellen.
- **Marktrisico** : Versnelde sluitingen van veel potentiële klanten in Europa als gevolg van een gebrek aan concurrentievermogen waardoor de nabijgelegen geografische markt wordt beperkt.
- **Specifiek risico voor de uitgevende instelling** : De technologie die ten grondslag ligt aan het Eco-Stock product is volwassen. Hoewel beschermd door octrooien in Frankrijk, kon de intellectuele eigendom worden gekopieerd.
- **Specifiek risico voor de uitgevende instelling** : Komst van goedkopere en efficiëntere technologie of plotselinge belangstelling van grote concurrerende spelers voor nieuwe marktkansen.

- **Risico van verlies van het geheel of een deel van het geïnvesteerde kapitaal :** Bij tegenvallend commercieel succes kan deelname aan de liquidatie van de onderneming leiden tot een totaal verlies van de investering.
- **Liquiditeitsrisico: het liquiditeitsrisico is hoog op een niet-beursgenoteerde markt.** Hier is het vooruitzicht van liquiditeit voor andere externe investeerders tijdelijk onzeker. Het is daarom onwaarschijnlijk dat de obligatie voor de geplande vervaldag door te verkopen.
- **Risico van schommeling van de prijs van het effect:** In geval van verminderde financiële prestaties of de onmogelijkheid tot terugbetaling kan de waarde van het effect verminderen.

### **Gevolgen van de Covid-19 crisis voor de activiteit**

De impact van de crisis op Murfy's bedrijf:

- Het management heeft besloten om de activiteit van het bedrijf te stoppen door alle medewerkers op tijdelijke werkloosheid te zetten om de integriteit van de technici te behouden.
- Cashpositie op heden: 600k€
- Cashburn voor half maart en april: 60k€ (huur)

### **De anticyclische maatregelen die Murfy heeft genomen om de gevolgen van de crisis te verzachten:**

- De onderneming heeft alle maatregelen genomen om de betaling van de personeelskosten, belastingen en pensioenbijdragen voor de maand februari 2020 uit te stellen en zal dit waarschijnlijk ook doen voor maart en april. De onderhandelingen over uitstel van betaling hebben ook betrekking op de schulden van leveranciers voor de levering van reserveonderdelen, en kunnen ook betrekking hebben op de betaling van twee huren (kantoren en magazijn) in Parijs (betaling aan het begin van de maand).

- De 5 medeoprichters blijven voltijds werken, bereiden de hervatting van de activiteit zo optimaal mogelijk voor, en bestuderen ook alle mogelijkheden van uitstel van schuldaflossing (automatisch voor het BPI op 6 maanden) en bijkomende bankfinanciering die voor 90% door het BPI wordt gegarandeerd.

## **2. Informatie over de uitgevende instelling en de aanbieder van de beleggingsinstrumenten**

### **A. Identiteit van de uitgevende instelling**

#### **1/ Naam van de emittent : MURFY SAS**

- **Maatschappelijke zetel :** 94 Rue des Rosiers, 93400 Saint-Ouen
- **Land van herkomst :** Frankrijk

- **Rechtsvorm** : SAS (société action simplifiée) (naar Frans recht)
- **Ondernemingsnummer of gelijkwaardig nummer** : RCS de Bobigny 832 233 571
- **Webadres van de uitgevende instelling** : <https://murfy.fr/>

**2/ Beschrijving van de activiteiten** : Murfy is een bedrijf dat grote huishoudelijke apparaten thuis of in de werkplaats repareert. Hun doel is om de hoeveelheid elektronisch afval die jaarlijks wordt geproduceerd te halveren door middel van reparaties.

Vandaag de dag repareren de Fransen slechts 18% van de apparaten die buiten de garantieperiode defect raken. Dit betekent dat meer dan 23 miljoen machines jaarlijks bijkomen op de bergen elektronisch afval die we produceren. Hoewel alles in het werk wordt gesteld om het kopen van nieuwe producten vandaag de dag te vergemakkelijken, worden mensen aan hun lot overgelaten als het gaat om reparaties. Het is voor hen zeer moeilijk om een effectieve, betrouwbare en betaalbare reparatieservice te vinden.

De oprichters van Murfy hebben hun project gelanceerd om al deze problemen aan te pakken en zo het voortijdige einde van de levensduur van deze toestellen te bestrijden. In een zeer gefragmenteerde markt die bestaat uit een groot aantal kleine reparateurs die moeite hebben om te overleven, is Murfy de enige nationale speler die gespecialiseerd is in de reparatie en reconditionering van huishoudelijke toestellen die niet aan een distributeur of fabrikant verbonden zijn.

Via de startup kunnen mensen een beroep doen op de betaalde technici om hun toestellen thuis te laten repareren in minder dan 48 uur. Om aan alle verwachtingen van de particulieren te voldoen, wordt een vast bedrag van 75 € BTW inclu. toegepast voor alle reparaties als het apparaat niet te repareren is, deze 75 € worden omgezet in een voucher om een hersteld apparaat op hun site te kopen. De startup, die bestaat uit een bijzonder complementair team, biedt een digitale, efficiënte en betaalbare service aan zijn klanten aan en creëert tegelijkertijd een sociaal model dat gunstig is voor de technici.

**3/ Voor zover die informatie bekend is bij de uitgevende instelling of de aanbieder, identiteit van de personen die meer dan 5 % van het kapitaal van de uitgevende instelling in bezit hebben, en omvang (uitgedrukt als percentage van het kapitaal) van de deelnemingen in hun bezit:** Guy Pezaku (17,3%), Benjamin Blanchard (17,3%), Jérémy Levêque (17,3%), Romain Martin (11,6%), Adrien Agnel (11,6%), Investir&+ (12,5%)

**4/ In verband met de verrichtingen tussen de uitgevende instelling en de in sub 3/ bedoelde personen en/of andere verbonden partijen dan aandeelhouders, voor de twee laatste boekjaren en het lopend boekjaar:**

- de aard en omvang van alle transacties die, afzonderlijk of samen, van wezenlijk belang zijn voor de uitgevende instelling. Wanneer de transacties niet op marktconforme wijze zijn afgesloten, wordt uitgelegd waarom. Voor uitstaande leningen, met inbegrip van garanties van ongeacht welke vorm, wordt het uitstaande bedrag vermeld;

- het bedrag of het percentage dat de betrokken transacties in de omzet van de uitgevende instelling vertegenwoordigen;  
of een passende negatieve verklaring;

Aard (in geval van lening het uitstaande bedrag vermelden)	Bedrag (% van de relevante omzet van de uitgevende instelling, indien van toepassing)	Boekjaar	Afgesloten tegen marktvoorwaarden
/	%	/	/

Deze transacties maken geen deel uit van de omzet van de uitgevende instelling

**5/ Identiteit van de leden van het wettelijk bestuursorgaan van de uitgevende instelling (vermelding van de permanente vertegenwoordigers in het geval van bestuurders of leiders die rechtspersonen zijn), de leden van het directiecomité en de leden van de organen belast met het dagelijks bestuur:**

- > Antoine Michel (Investir&+)
- > Gianbeppi Fortis (CEO Solutions30)
- > Christian Jorge (Oprichter Vestiaire Collective - CEO Merci Alternative)
- > Romain Martin (Oprichter)
- > Adrien Agnel (Oprichter)
- > Benjamin Blanchard (Oprichter)
- > Guy Pezaku (Oprichter)

**6/ Met betrekking tot het laatste volledige boekjaar, totaalbedrag van de bezoldigingen van de in sub 5/ bedoelde personen, en totaalbedrag van de door de uitgevende instelling of haar dochterondernemingen gereserveerde of toegerekende bedragen voor de betaling van pensioenen of soortgelijke uitkeringen, of een passende negatieve verklaring;**

Leden van de Raad van Bestuur	Totaal bedrag van de vergoeding*	Totaalbedragen die door de uitgevende instelling of haar dochterondernemingen zijn voorzien of anderszins zijn opgenomen met het oog op de betaling van pensioenen, pensioenen of andere uitkeringen*
Guy Pezaku ( Oprichter )	24 000€	N/A
Benjamin Blanchard	24 000€	N/A
Adrien Agnel	24 000€	N/A

<b>Romain Martin</b>	<b>24 000€</b>	<b>N/A</b>
----------------------	----------------	------------

\* voor het laatste afgesloten boekjaar

**7/ De in sub 4/ bedoelde personen zijn geen onderwerp van een vermelding van elke veroordeling als bedoeld in artikel 20 van de wet van 25 april 2014 op het statuut van en het toezicht op kredietinstellingen en beursvennootschappen, of een passende negatieve verklaring**

**8/ Met uitzondering van potentiële belangenconflicten die kunnen voortvloeien uit de in punt 4 bedoelde betrekkingen tussen de uitgevende instelling en de in de punten 3 en 5 bedoelde personen of met andere verbonden partijen, is de onderneming niet op de hoogte van belangenconflicten tussen de uitgevende instelling en de in de punten 3 en 5 bedoelde personen of met andere verbonden partijen.**

**9/ In voorkomend geval, identiteit van de commissaris : N/A**

**B. Financiële informatie over de uitgevende instelling: MURFY**

**1/ De jaarrekening van de laatste twee boekjaren van de vennootschap is opgenomen in de bijlage. Deze jaarrekening is niet gecontroleerd door een accountant en is niet onderworpen aan een onafhankelijke externe controle.**

**2/ Vanuit het oogpunt van MURFY is haar werkkapitaal voldoende om de komende twaalf maanden aan haar verplichtingen te voldoen en dat is de reden voor deze fondsenwerving.**

**3/ Overzicht van het eigen vermogen en de schuldenlast (met specificatie van schulden met en zonder garantie en van door zekerheid gedekte en niet door zekerheid gedekte schulden) van 31/03/2020 (uiterlijk 90 dagen vóór de datum van het document). De schuldenlast omvat ook indirecte en voorwaardelijke schulden;**

**Murfy verklaart dat op de voorvermelde datum de volgende boekhoudkundige posten ten minste gelijk zijn aan de in de aansluitende regel vermelde bedragen :**

<b>Type</b>	<b>Bedrag (in euro)</b>
Eigen vermogen (inclusief quasi-equity)	150.000
Schuld (inclusief mogelijke en indirecte schuld)	950.000
Waarvan gewaarborgd	/
Waarvan gegarandeerd	/

**4/ Beschrijving van elke wijziging van betekenis in de financiële of handelspositie die zich heeft voorgedaan na het einde van het laatste boekjaar waarop de sub 1° hierboven bedoelde jaarrekening betrekking heeft, of een passende negatieve verklaring.**

- Verwacht negatief nettoresultaat: Ja
- Daling van de omzet: Ja
- Sluiting van belangrijke contracten: nee
- Nieuwe schulden: ja

**C – De aanbieder en de uitgevende instelling verschillende personen zijn: identiteit van de aanbieder**

**1/ Het aanbod om in te schrijven op de door MURFY uitgegeven obligaties wordt op de markt gebracht door 1001Pact Impact Investments N.V. waarvan de maatschappelijke zetel gevestigd is te 20, Jozef II-straat, 1000 Brussel, België (RPM 0675473752). Alternatief Financieringsplatform: <https://be.lita.co/>), goedgekeurd door de FSMA (12-14 Congrespostraat 1000 BRUXELLES; tel: +32(0)2 220 52 11) (hierna genoemd "1001Pact")**

**2/ die via haar website <https://be.lita.co/> als alternatief financieringsplatform fungeert voor de uitgevende instelling voor de verhandeling van de beleggingsinstrumenten waarop het in deze informatie nota beschreven aanbod betrekking heeft.**

Als zodanig, in het geval dat het minimale totale inschrijvingsbedrag hieronder wordt bereikt onder de aanbieding, is MURFY de volgende vaste kosten verschuldigd, variërend van € 0 tot € 3.500 exclusief BTW, aan 1001Pact afhankelijk van de omvang van 1001Pact's ondersteuning. Bovendien is MURFY 1001Pact een commissie verschuldigd, waarvan het totale bedrag tussen de 4 en 7% (exclusief belasting) bedraagt van het totale bedrag van de inschrijvingen op obligaties die door 1001Pact namens MURFY is aangeboden, het bedrag van de commissie wordt bepaald op basis van de oorsprong van elke investeerder.

### **3. Informatie over de aanbieding van beleggingsinstrumenten**

#### **A. Beschrijving van de aanbieding**

**1/ Maximumbedrag waarvoor de aanbieding wordt verricht : Driehonderdduizend euro (300 000,00€)**

**2/ Voorwaarden van de aanbieding:**

- a) **Prijs van de aangeboden obligatie : Honderd euro (100€)**
- b) **De aanvragen tot inschrijving op de obligaties waarop dit aanbod betrekking heeft, worden verzonden via het platform <https://be.lita.co/>, waarbij inschrijver zich moet houden aan de inschrijvingsprocedure van dit platform, in overeenstemming met de toepasselijke reglementering die vereist enkele testen af te leggen gerelateerd aan het**

beleggingsproduct en de KYC om de domiciliëring te identificeren en te verifiëren in overeenstemming met de reglementering inzake de strijd tegen het witwassen van geld en de fiscale fraude, om het bedrag van de inschrijvingen over te maken en de in dit verband verschuldigde vergoedingen te vereffenen (zie punt 5 hieronder).

- c) **Minimaal inschrijvingsbedrag om de campagne af te sluiten :** honderdduizend euro (100.000€)
- a. Indien dit minimum inschrijvingsbedrag niet wordt bereikt, kan de inschrijvingsperiode worden verlengd en in dat geval worden beleggers geïnformeerd door middel van een aanvulling op de informatie-nota. Het supplement is beschikbaar voor het publiek op <https://be.lita.co/>.
  - b. De inschrijvingen worden ontvangen en naar behoren gevalideerd in chronologische volgorde, zodat in geval van overinschrijving het overaanbod aan inschrijvingen deze zijn die laatst werden ontvangen. In dat geval kan de inschrijvingsperiode vervroegd worden afgesloten en worden de beleggers geïnformeerd door middel van een aanvulling op de informatie-nota. Het supplement is beschikbaar voor het publiek op <https://be.lita.co/>

**Minimumbedrag per inschrijver :** honderd euro (100 €)

**Maximumbedrag per inschrijver :** honderdduizend euro (100 000 €)

**3/Totaalprijs van de aangeboden beleggingsinstrumenten :** Driehonderdduizend euro (300.000€) of drieduizend (3000) obligaties met een eenheidswaarde van honderd euro (100€).

**4/ Tijdschema van de aanbieding: aanvangsdatum 01/05/2020 ; slotdatum 31/07/2020 ; uitgiftedatum van de beleggingsinstrumenten is op de slotdatum van de campagne, ten laatste op 31/07/2020**

**5/Kosten ten laste van de belegger :**

In het geval van inschrijving op de obligaties uitgegeven door MURFY in het kader van deze aanbieding, zullen beleggers een commissie betalen aan 1001Pact, variërend tussen de 1 en 3%, inclusief belasting, op het bedrag van de investering voor elke inschrijving als volgt:

- **3% (belastingen inbegrepen) indien de investering minder dan 6 000€ bedraagt**
- **2% (belastingen inbegrepen) voor een investering tussen 6000€ et 15 999€**
- **1% (belastingen inbegrepen) indien de investering meer dan 16 000€ bedraagt**

Deze commissie is niet inbegrepen in de prijs van het beleggingsinstrument. Als zodanig zal de commissie worden opgeteld bij het bedrag van de investering. De commissieprijs is inclusief alle

**belastingen. In het geval dat MURFY er niet in slaagt de obligaties uit te geven, zal het inschrijvingsbedrag (inclusief commissie) volledig worden terugbetaald aan de belegger.**

**Bewaringskosten: 1001PACT brengt geen bewaarloon in rekening**

**Makelaarskosten (in geval van verkoop) : 1001PACT voert de makelarij niet uit**

## **B. Redenen voor de aanbieding**

**1/ Beschrijving van het vooropgestelde gebruik van de ingezamelde bedragen:** het doel van de obligatie-uitgifte is te investeren in de structurele kosten die verband houden met de opening van nieuwe steden en om nieuwe technici op te leiden.

**2/ Details van de financiering van de belegging of van het project dat de aanbieding tot doel heeft te verwezenlijken; vermelding of het bedrag van de aanbieding al dan niet toereikend is voor de verwezenlijking van de vooropgestelde belegging of het vooropgestelde project;**

<b>Financieringsnood (2020-2022)</b>	<b>Bedrag</b>
Kasstromen (fase nieuwe stadsopening)	5690K€
Uitrusting nieuwe technici en faciliteiten	1170K€
Terugbetaling van schulden	1237K€

**Het bedrag van de offerte is niet voldoende om de investering van het project in kwestie uit te voeren.**

**Daarom zijn de volgende bijkomende financieringsbronnen voorgesteld:**

- **3° in voorkomend geval, andere financieringsbronnen voor de verwezenlijking van de vooropgestelde belegging of het vooropgestelde project.**

<b>Andere financieringsbronnen</b>	<b>Bedrag</b>	<b>Status</b>
Participatiefinanciering Frankrijk	500K€	In proces van voltooiing
Financiering PGE (BPI + société générale)	1500K€	In proces van voltooiing
Cashpositie begin 2020	1200K€	Gerealiseerd



Kapitaalverhoging	5000K€	Voorzien T4 2020
-------------------	--------	------------------

#### 4. Informatie over de aangeboden beleggingsinstrumenten

##### A. Kenmerken van de aangeboden beleggingsinstrumenten

**1/ Aard en categorie van de beleggingsinstrumenten** : Obligatie uitgegeven door MURFY SAS

**2/ Munt** : Euro, **Benaming** : Obligaties, **Nominale waarde** : 100€

##### **3/ Vervaldatum en, in voorkomend geval, terugbetalingsmodaliteiten**

- De obligaties zullen aan het einde van de campagne, en uiterlijk op 31/07/2020, voor een periode van 3 jaar worden uitgegeven en zullen dus uiterlijk op 31/07/2023 vervallen.
- De jaarlijkse rentevoet bedraagt 5%.
- De terugbetalingsvoorwaarden zijn als volgt: jaarlijkse renteaflissing; aflissing van de hoofdsom in fine
- Voorbeeld van de inschrijving van 10 obligaties tegen 100€ voor een totaal bedrag van 1000€.

Datum	Rentevoet uitbetaling	Terugbetaling van het kapitaal
31/07/2021	50€	0€
31/07/2022	50€	0€
31/07/2023	50€	1000€

**4/ Rang van de beleggingsinstrumenten in de kapitaalstructuur van de uitgevende instelling bij insolventie;** De obligaties vormen directe, algemene, onvoorwaardelijke en niet-achtergestelde verbintenissen van de Emittent die pari passu onder elkaar en pari passu met alle andere ongedekte schulden en waarborgen, huidige of toekomstige, van de Emittent in rang staan.

**5/ Eventuele beperkingen van de vrije overdracht van de beleggingsinstrumenten ;** Inschrijvers mogen hun obligaties enkel verkopen aan beleggers die handelen in hun eigen naam, mits voorafgaande schriftelijke kennisgeving aan de Emittent en de Vertegenwoordiger.

**6/ In voorkomend geval, jaarlijkse rentevoet en, in voorkomend geval, wijze waarop de toepasselijke rentevoet wordt bepaald indien de rentevoet niet vast is;** De rentevoet is vastgesteld op een waarde van 5% per jaar.

**7/ In voorkomend geval, dividendbeleid :** N/A

**8/ Datums waarop de rente of het dividend wordt uitgekeerd : N/A**

**9/ In voorkomend geval, verhandeling van de beleggingsinstrumenten op een MTF en ISIN-code**

De obligatie-uitgifteovereenkomst is bij deze informatienota toegevoegd als bijlage.

**B. Uitsluitend in het geval waarin door een derde een garantie wordt toegekend in verband met de beleggingsinstrumenten: beschrijving van de garant en van de garantie**

**1/ informatie vermeld in deel II, punten A en B, over de garant ; N/A**

**2/ korte samenvatting van de draagwijdte en de aard van de garantie ; N/A**

**C. In voorkomend geval, bijkomende informatie voorgelegd door de markt waar de beleggingsinstrumenten toegelaten zijn.**

**5. Alle andere belangrijke informatie die mondeling of schriftelijk aan één of meer beleggers wordt gericht**

N/A



## NOTE D'INFORMATION RELATIVE A L'OFFRE

### DE SOUSCRIPTION A DES OBLIGATIONS EMISES PAR MURFY SAS

Le présent document a été établi par MURFY SAS

LE PRESENT DOCUMENT N'EST PAS UN PROSPECTUS ET N'A PAS ETE VERIFIE OU APPROUVE PAR L'AUTORITE DES SERVICES ET MARCHES FINANCIERS.

30/04/2020

**AVERTISSEMENT : L'INVESTISSEUR COURT LE RISQUE DE PERDRE TOUT OU PARTIE DE SON INVESTISSEMENT ET/OU DE NE PAS OBTENIR LE RENDEMENT ATTENDU.**

**LES INSTRUMENTS DE PLACEMENT NE SONT PAS COTES : L'INVESTISSEUR RISQUE D'EPROUVER DE GRANDES DIFFICULTES A VENDRE SA POSITION A UN TIERS AU CAS OU IL LE SOUHAITERAIT.**

#### 1. Principaux risques propres à l'émetteur et aux instruments de placement offerts, spécifiques à l'offre concernée

##### Risque des instruments de placement

- Les obligations sont des instruments de dette. Un investissement en obligations comporte certains risques. De par leur souscription aux obligations, les investisseurs consentent un prêt subordonné à l'émetteur, qui s'engage à leur payer annuellement des intérêts et à rembourser le principal selon les modalités décrites dans la présente note d'information. En cas de faillite ou de défaut de l'émetteur, les investisseurs courent le risque de ne pas obtenir ou d'obtenir tardivement les montants auxquels ils auraient droit et de perdre tout ou partie du capital investi. Chaque investisseur doit donc étudier attentivement la note d'information, au besoin avec l'aide d'un conseil externe.
- L'entreprise présentée est une entreprise française elle est donc régie par le droit du commerce français

##### Risque de marché :

- La maturité du secteur et le time-to-market est complexe à évaluer et pourrait être plus longue que prévue et décevoir les prévisions de vente d'Eco-Stocks
- Fermetures accélérées de nombreux clients potentiels en Europe dues à un manque de compétitivité réduisant le marché géographique proche

##### Risque propre à l'émetteur :

- La technologie sous-jacente au produit Eco-Stock est mature. Bien que protégée par le dépôt de brevets en France, la propriété intellectuelle pourrait être copiée
- Arrivée d'une technologie moins chère et plus efficace ou intérêt soudain des gros acteurs compétitifs pour des opportunités de marché précédemment peu considérées

- **Risque de perte de la totalité ou d'une partie du capital investi** : En cas de succès commercial décevant, la participation dans la liquidation de la société pourrait conduire à une perte totale de l'investissement.
- **Risque de liquidité** : **Étant sur un marché non coté le risque de liquidité est fort.** Ici la perspective d'une liquidité vers d'autres investisseurs externes est temporellement incertaine. Il est donc peu probable de pouvoir revendre son titre obligataire avant l'échéance prévue.
- **Risque de fluctuation du prix du titre** : En cas de performance financière dégradée ou d'impossibilité de remboursement le titre pourrait voir sa valeur dégradée.

### Impact de la crise covid 19 sur l'activité

Impact de la crise sur l'activité de Murfy :

- Les dirigeants ont pris la décision d'arrêter l'activité de l'entreprise en mettant l'ensemble des salariés au chômage partiel à 100% afin de préserver avant tout l'intégrité des techniciens
- Trésor à date: 600k€
- Cashburn pour mi-mars et avril: 60k€ (loyers)

Mesures contra-cycliques mises en œuvre par Murfy afin de mitiger les effets de la crise:

- L'entreprise a pris toutes les dispositions mises en place concernant le report de paiement des charges de personnel, des impôts, des cotisations retraites pour le mois de février 2020 et le fera également pour mars et avril très probablement. Les négociations de décalage des paiements concernent également les dettes fournisseurs pour la fourniture de pièces détachées, et pourraient aussi concerner le paiement des deux loyers (bureaux et entrepôt) à Paris (paiement en début de mois)
- Les 5 co-fondateurs continuent à travailler à plein temps, préparent la reprise de l'activité pour qu'elle soit optimale, et étudient également toutes les options de report de remboursement des dettes (automatique pour la BPI à 6 mois) ainsi qu'un financement bancaire additionnel garanti à 90% par la BPI

## 2. Informations concernant l'émetteur et l'offreur des instruments de placement

### A. Identité de l'émetteur

#### 1/ Dénomination de l'émetteur : MURFY SAS

- **Siège social** : 94 rue des Rosiers, 93400 Saint-Ouen
- **Pays d'origine** : France
- **Forme juridique** : société action simplifiée (Française)

- **Numéro d'entreprise : RCS de Bobigny 832 233 571**
- **Site internet de l'émetteur : <https://murfy.fr/>**

## 2/Descriptif de l'activité :

Murfy est une entreprise de réparation de gros électroménagers à domicile ou en atelier. Leur objectif est de réduire de moitié la quantité de déchets électroniques produits chaque année grâce à la réparation.

Aujourd'hui, les Français réparent seulement 18% des appareils qui tombent en panne hors période de garantie. Ce sont donc plus de 23 millions de machines qui viennent alimenter les montagnes de déchets électroniques que nous produisons chaque année. Si tout est fait pour faciliter l'achat de produits neufs aujourd'hui, les particuliers se retrouvent livrés à eux-mêmes lorsqu'il s'agit de réparer. Il est en effet très difficile pour eux de trouver une offre de réparation efficaces, fiables et abordables.

Les fondateurs de Murfy ont lancé leur projet dans l'optique de répondre à l'ensemble de ces problématiques afin de lutter contre la fin de vie prématurée de nos appareils. Dans un marché très atomisé composé d'une myriade de petits réparateurs qui survivent difficilement, Murfy se présente comme le seul acteur national spécialisé en réparation et reconditionnement d'appareils électroménagers qui ne soit pas rattaché à un distributeur ou un fabricant.

La startup permet aux particuliers de faire appel à ses techniciens salariés pour faire réparer leurs électroménagers à domicile en moins de 48 heures. Pour rester en ligne avec l'ensemble des attentes des particuliers, un forfait unique de 75€ TTC est appliqué pour l'ensemble des réparations si l'appareil n'est pas réparable, ces 75€ se transforment en bon d'achat pour acheter un appareil reconditionné sur leur site. Composée d'une équipe particulièrement complémentaire, la startup s'appuie sur le digital afin proposer un service efficace et abordable à ses clients tout en ayant un modèle social favorable aux techniciens.

## 3/ Actionnaire détenant plus de 5% du capital :

Guy Pezaku (17,3%), Benjamin Blanchard (17,3%), Jérémy Levêque (17,3%), Romain Martin (11,6%), Adrien Agnel (11,6%), Investir&+ (12,5%)

## 4/ Nature et montant des opérations - considérées isolément ou dans leur ensemble - importantes pour MURFY et conclues entre MURFY d'une part et des personnes détenant plus de 5% du capital ou liées autre que des actionnaires pour les 2 derniers exercice et l'exercice en cours :

Nature (en cas de prêt indiquer le montant de l'encours)	Montant (% du CA concerné de l'émetteur le cas échéant)	Exercice	Respect des conditions de Marché
N/A	/	/	/

**5/ Identité des membres du Conseil d'administration, du comité de direction et délégués à la gestion journalière :**

- > Antoine Michel (Investir&+)
- > Gianbeppi Fortis (CEO Solutions30)
- > Christian Jorge (Fondateur Vestiaire Collective - CEO Merci Alternative)
- > Romain Martin (Fondateur)
- > Adrien Agnel (Fondateur)
- > Benjamin Blanchard (Fondateur)
- > Guy Pezaku (Fondateur)

**6/Rémunération des membres du Conseil d'administration, du comité de direction et délégués à la gestion journalière :**

Membres du conseil d'administration	Montant total de la rémunération*	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages*
Guy Pezaku (Fondateur)	24 000€	N/A
Benjamin Blanchard	24 000€	N/A
Adrien Agnel	24 000€	N/A
Romain Martin	24 000€	N/A

\*Prévisionnel sur l'année 2019 ; aucune rémunération liée à la fonction de membre du conseil d'administration

**7/ Les personnes visées au 4° n'ont fait l'objet d'aucune condamnation visée à l'article 20 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse, ou une déclaration négative appropriée.**

**8/ A l'exception des conflits d'intérêts potentiels pouvant résulter des relations mentionnées au point 4 entre l'émetteur et les personnes visée au point 3 et au 5 ou avec d'autre parties liées, la société n'a connaissance d'aucun conflit d'intérêts entre l'émetteur et les personnes visée au point 3 et au 5 ou avec d'autre parties liées.**

**9/ Identité du commissaire : N/A**

## B. Informations financières concernant l'émetteur, MURFY

1/ les comptes annuels des deux derniers exercices de l'entreprise sont repris en annexe. Ces comptes annuels n'ont pas été audités par un commissaire et n'ont pas fait l'objet d'une vérification externe indépendante.

2/ Du point de vue de MURFY, son fonds de roulement est suffisant au regard de ses obligations sur les douze prochains mois et c'est la cause de cette campagne de financement

### 3/ Capitaux propres et endettements

MURFY déclare qu'à la date du 31/03/2020, soit 90 jours avant la date d'établissement du présent document, les postes comptables suivants sont au moins égaux aux montants indiqués dans la ligne en face :

Type	Montant (en euros)
Capitaux propres (y compris quasi fonds propres)	150K€
Endettement (dont éventuelles et indirectes)	950K€
Dont cautionnées	/
Dont garanties	/

4/ Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale n'est survenu depuis la fin du dernier exercice auquel ont trait les comptes annuels visés au 1° ci-dessus à l'exception de :

- Résultat net négatif anticipé : oui
- Baisse du CA : oui
- Conclusion de contrat clés : non
- Nouveaux endettements : oui

## C – Identité de l'offreur :

1/ L'offre de souscription aux obligations émises par MURFY SAS est commercialisé par 1001Pact Impact Investments S.A. dont le siège social est situé au 20 rue Joseph II - 1000 Bruxelles, Belgique (RPM Bruxelles : 0675 473 752), Plateforme de Financement Alternatif : <https://be.lita.co/> ) agréée par la FSMA (ci-après désigné « 1001Pact »)



2/ qui intervient en qualité de plateforme de financement alternative par le biais de son site <https://be.lita.co/>, auprès de l'émetteur pour la commercialisation des instruments de placement faisant l'objet de l'offre décrite dans la présente note d'information.

A ce titre, en cas d'atteinte du montant total minimum de souscription indiqué ci-dessous au titre de l'offre, MURFY versera des frais fixes compris entre 0€ et 3.500€ HT à 1001Pact selon l'importance de l'accompagnement de 1001Pact. Également, MURFY versera à 1001Pact une commission dont le montant total s'élèvera entre 4 à 7% HT du montant des souscriptions d'obligations recueillies par 1001Pact pour le compte de MURFY dans le cadre de l'offre, le montant de la commission étant déterminé par référence à l'origine de chaque souscripteur.

### 3. Informations concernant l'offre des instruments de placement

#### B. Description de l'offre

1/Montant total de l'offre maximum : Trois cent milles euros (300.000€)

2/ Conditions de l'offre :

- d) **Prix par obligation offerte** : Cent euros (100€)
- e) **Les demandes de souscription des obligations, objets de la présente offre, seront transmises par l'intermédiaire de la plateforme <https://be.lita.co/>, leur auteur devra se conformer à la procédure de souscription de cette plateforme, conformément à la réglementation applicable, qui requiert de passer des tests de caractère approprié de l'investissement et de KYC, aux fins d'identification et de vérification de domiciliation conformément à la réglementation relative à lutte contre le blanchiment et la fraude fiscale, de libérer le montant de l'investissement et des frais exigibles à ce titre (cf. section 5 ci-après).**
- f) **Montant total minimum de l'offre pour clôturer la campagne** : cent mille euros (100 000€)
  - a. **Dans le cas où ce montant minimum de souscription ne serait pas atteint, la période de souscription pourra être prorogée et dans ce cas les investisseurs en seront informés par un supplément à la note d'information. Le supplément est mis à la disposition du public sur le site <https://be.lita.co/>.**
  - b. **Les souscriptions seront reçues et dûment validées par ordre chronologique de sorte qu'en cas de sur-souscription les souscriptions excédentaires seront celles reçues le plus tardivement. Dans ce cas, la période de souscription pourra être clôturée par anticipation et les investisseurs en seront informés par un supplément à la note d'information. Le supplément sera mis à la disposition du public sur le site <https://be.lita.co/>**

**Montant minimum par souscripteur** : cent euros (100€)

**Montant maximum par souscripteur** : cent-mille euros (100 000 €)

**3/Prix total des instruments de placement offerts** : Trois cent milles euros (300.000€) soit trois mille (3000) obligations d'une valeur unitaire de cent euros (100€)

**4/Calendrier de l'offre** : Ouverture 01/05/2020 ; Clôture 31/07/2020 ; Date d'émission des obligations souscrites est la date de clôture de la campagne, le 31/07/2020 au plus tard.

**5/Frais à charge de l'investisseur** :

En cas de souscription des obligations émises par MURFY dans le cadre de la présente offre, les investisseurs verseront une commission à 1001Pact, une commission s'élevant entre de 1 à 3% TTC du montant de l'investissement, pour chaque souscription effectuée selon ce qui suit :

- 3% TTC si l'investissement est inférieur à 6 000€
- 2% TTC si l'investissement est compris entre 6000€ et 15 999€
- 1% TTC si l'investissement est supérieur ou égal à 16 000€

Cette commission n'est pas incluse dans le prix de l'investissement. A ce titre, elle sera additionnée au montant de l'investissement. Le prix de la commission est indiqué toutes taxes comprises. En cas de non-réalisation de l'émission des obligations par MURFY, le montant de la souscription (commission incluse) sera intégralement remboursé à l'investisseur.

**Frais de garde** : 1001PACT ne prélève aucun frais de garde

**Frais de courtage (en cas de vente)** : 1001PACT n'opère pas le courtage

## B. Raisons de l'offre

**1/ description de l'utilisation projetée des montants recueillis** : l'émission d'obligations a pour but l'investissement dans les coût de structures lié à l'ouverture de nouvelles villes, le financement de la montée en compétence des nouveau techniciens.

- **2/ détails du financement de l'investissement ou du projet que l'offre vise à réaliser ; caractère suffisant ou non du montant de l'offre pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré** :

Besoin de financement (2020 – 2022)	Montant
-------------------------------------	---------

Flux d'exploitation (phase d'ouvertures de nouvelle villes)	5690K€
Équipement nouveaux techniciens et aménagements	1170K€
Remboursement dette	1237K€

Le montant de l'offre n'est pas suffisant pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré.

- 3° le cas échéant, autres sources de financement pour la réalisation de l'investissement ou du projet considéré.

Autres sources de financement	Montant	Statut
Financement participatif France	500K€	En cours de finalisation
Financement PGE (BPI + société générale)	1500K€	En cours de finalisation
Trésorerie début 2020	1200K€	Réalisé
Augmentation de capital	5000K€	Prévue T4 2020

#### 4. Informations concernant les instruments de placement offerts

##### A. Caractéristiques des instruments de placement offerts

**1/ Nature et catégorie des instruments de placement :** Obligations émises par MURFY SAS

**2/ Devise : Euros, dénomination** Obligations de valeur nominale 100 €

**3/ date d'échéance et, le cas échéant, modalités de remboursement**

- Les Obligations seront émises à la clôture de la campagne et au plus tard 31/07/2020 pour une durée de 3 ans et auront donc une échéance au plus tard au 31/07/2023.
- Le taux annuel est de 5%

- Les modalités de remboursement sont les suivantes : Remboursement annuel des intérêts ;  
remboursement du capital in fine

**Exemple pour la souscription de 10 obligations à 100€ pour un montant total de 1000€**

Nombre d'échéances annuelles	Capital remboursé	Intérêt versé	Sommes versées	Capital restant dû
31/07/2021	0 €	50 €	50 €	1000 €
31/07/2022	0 €	50 €	50 €	1000 €
31/07/2023	1000 €	50 €	1050 €	0 €

**4/ rang des instruments de placement dans la structure de capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité ;** Les Obligations et leurs intérêts constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'Emetteur, venant au même rang entre eux et au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'Emetteur

**5/ éventuelles restrictions au libre transfert des instruments de placement ;** Les Souscripteurs ne pourront céder leurs Obligations qu'à des investisseurs agissant pour leur propre compte, sous réserve d'en notifier par écrit préalablement l'Emetteur et le Représentant.

**6/ le cas échéant, taux d'intérêt annuel et, le cas échéant, mode de détermination du taux d'intérêt applicable au cas où le taux d'intérêt n'est pas fixe;** Le taux est fixe, d'une valeur de 5% annuel

**7/ le cas échéant, politique de dividende :** N/A

**8/ dates de paiement de l'intérêt ou de la distribution du dividende :** N/A

**9/ le cas échéant, négociation des instruments de placement sur un MTF et code ISIN**

Le contrat d'émission des obligations est repris en annexe de la présente note d'information.

**B. Uniquement au cas où une garantie est octroyée par un tiers concernant les instruments de placement : description du garant et de la garantie**

**1/ informations reprises à la partie II, points A et B concernant le garant ;** N/A

**2/ description succincte de la portée et de la nature de la garantie.** N/A

**C. Le cas échéant, information supplémentaire imposée par le marché sur lequel les instruments financiers sont admis**

**Partie V - Toute autre information importante adressée oralement ou par écrit à un ou plusieurs investisseurs sélectionnés**

**N/A**

**CONTRAT D'EMISSION D'OBLIGATIONS**

**PAR MURFY**

**Termes et conditions de l'emprunt obligataire**

## APRÈS AVOIR RAPPELE CE QUI SUIIT :

La société Murphy, société par actions simplifiée au capital de 19.999,93 euros, dont le siège social est situé au 94 rue des Rosiers, 93400 Saint-Ouen, immatriculée au RCS de Bobigny sous le numéro 832 233 571 (ci-après, « **l'Emetteur** ») ; son capital social est divisé en 1.999.993 actions revêtant toutes la forme d'actions ordinaires.

L'Emetteur a pour activité, en France, la réparation et le reconditionnement de gros équipements d'électroménagers dans le cadre d'une expérience client entièrement digitalisée et ce afin de réduire les déchets occasionnés par des machines réparables avec ou sans pièce à changer.

L'impact recherché par l'Emetteur (l'Impact) a une nature environnementale et consiste à réduire la quantité de déchets de gros électroménagers générée alors que les équipements concernés sont pour la grande majorité réparables et capables de fonctionner, tout en permettant également de réduire à termes en amont la production de gros électroménagers neufs et donc l'extraction de métaux rares, la production de plastiques rigides bromés et donc non recyclables. Chaque année en France ce sont 28 millions de tonnes d'électroménagers qui sont touchés par une panne et seulement 5 millions qui sont réparés. C'est ainsi 23 millions d'appareils de gros électroménager qui terminent à la poubelle chaque année en France.

En vue de mettre en œuvre les moyens lui permettant de financer le développement opérationnel et technologique de l'activité, en particulier en matière de recrutement de techniciens réparateurs et d'investissements dans l'atelier de reconditionnement (ci-après, le « **Projet** »), l'Emetteur a sollicité la société 1001pact Impact Investment, société anonyme au capital de 61.500 euros, dont le siège social est situé Rue Joseph II, 20, 1000 Bruxelles immatriculée au à la Banque carrefour des entreprises sous le numéro 0675.473.752, qui est Plateforme de Financement Alternatif: <https://be.lita.co/> agréée par la FSMA (12-14 Rue du Congrès 1000 BRUXELLES; tel: +32(0)2 220 52 11) (ci-après « **LITA.co** »), pour offrir au public par l'intermédiaire de sa plateforme en ligne, de participer à des opérations d'investissements participatifs en actions, obligations ou titres participatifs sélectionnés pour leurs impacts sociaux, sociétaux ou environnementaux.

Aux termes d'une Convention-cadre de partenariat relative au financement participatif, signée le 3 mars 2020 entre l'Emetteur et LITA.co, l'Emetteur a choisi de confier à LITA.co le soin d'offrir à des membres-investisseurs de sa communauté (ci-après, les « **Souscripteurs** ») de souscrire un montant compris entre cinq cents (500) obligations de cent euros de nominal chacune et un montant maximal de trois mille (3.000) obligations de cent euros de nominal chacune à émettre par l'Emetteur (ci-après, les « **Obligations** ») ou ensemble l'« **Emprunt Obligataire** ») par l'intermédiaire de sa plateforme online [www.lita.co](http://www.lita.co)

Par décisions de l'Assemblée Générale de Murphy en date du 01/04/2020 et du président de Murphy en date du 01/04/2020, l'Emetteur a décidé d'émettre les Obligations, lesquelles sont destinées au financement partiel du Projet, conformément aux termes et conditions ci-après définis (ci-après, le « **Contrat d'Emission** »).

La souscription des Obligations doit intervenir par la signature en bonne et due forme du bulletin de souscription qui emporte acceptation du présent Contrat d'Emission.

## **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

### **1. NOMBRE, VALEUR NOMINALE ET CONDITIONS D'EMISSION DES OBLIGATIONS**

(a) Les Obligations sont émises en application des dispositions des articles L.227-2 et L. 228-38 et suivants du Code de commerce Français.

(b) Il sera émis entre cinq cents et deux milles (500-3.000) Obligations, au prix unitaire de cent (100) euros, correspondant à un montant total de souscription compris entre cinquante mille (50.000) euros et deux cent mille (300.000) euros. La Société, représentée par son président, notifiera le nombre d'Obligations effectivement émises une fois la période de souscription clôturée.

(c) Les Obligations pourront être souscrites à compter du 30/04/2019 jusqu'au 31/06/2020. La période de souscription sera close par anticipation dès la souscription de l'intégralité des Obligations.

Si le nombre total d'Obligations dont la souscription est demandée pendant ladite période de souscription est inférieur à cinq cents (500) Obligations, l'émission d'Obligations ne sera pas réalisée à défaut d'avoir atteint le seuil minimum de souscription.

(d) La libération du prix de souscription s'effectuera intégralement lors de la souscription en numéraire conformément au contrat-cadre de paiement avec LITA et MangoPay au crédit du compte bancaire affecté exclusivement à la réception du produit de l'émission des Obligations et dont les coordonnées sont les suivantes :

***IBAN : FR76 3000 3040 3000 0200 3595 264 / BIC : SOGEFRPP***

L'émission des Obligations interviendra par inscription des Obligations au compte titres de chaque souscripteur à la date de libération du prix de souscription (ci-après, la « **Date d'Emission** »), laquelle interviendra de manière anticipée en cas de souscription de la totalité des Obligations ou à la clôture de la période de souscription dans les autres cas.

(e) l'émission des Obligations sera subordonnée à la satisfaction des conditions d'éligibilité suivantes :

- la libération intégrale effective des Obligations objet de la souscription,
- la production de l'ensemble des documents requis par la réglementation,
- l'absence de suspicion levée en application de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment, résultant des articles L462-2 et suivants du Code monétaire et financier,
- le résultat positif au test d'adéquation prévu par la réglementation régissant le conseil en investissement,
- la souscription à un minimum de trois (3) obligations par souscripteur, correspondant à un montant minimum à investir par souscripteur de trois cents (300) euros,

(f) la signature d'un bulletin de souscription dûment complété.

### **2. FORME DES OBLIGATIONS**

(a) Les Obligations sont des titres négociables qui, dans une même émission, confèrent les mêmes droits de créance pour une même valeur nominale. Elles constituent des valeurs mobilières sous la forme nominative exclusivement.



(b) Les droits des Souscripteurs d'Obligations sont représentés par une inscription en compte ouvert à leur nom dans les livres de l'Emetteur.

### **3. AMORTISSEMENT DES OBLIGATIONS**

#### **3.1 Amortissement in fine**

La date d'échéance finale du présent Emprunt Obligataire est fixée à la date anniversaire de la Date d'Émission anniversaire en 2023.

Le remboursement du capital interviendra en une (1) tranche (*in fine*), à la date anniversaire de la Date d'Émission en 2023.

#### **3.2 Remboursement anticipé**

A titre dérogatoire, l'Emetteur aura la faculté de procéder au remboursement anticipé de tout ou partie des Obligations pendant la durée de l'Emprunt Obligataire, en respectant un préavis de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires, et sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Rembourser au moins 100 000 euros de principal,
- Procéder à ce remboursement une fois par an au maximum et concomitamment à une date de paiement d'intérêts (selon le tableau d'amortissement visé au 3.1 et faisant l'objet de l'annexe 1),
- Procéder à des remboursements proportionnels au profit des Souscripteurs,
- Payer concomitamment l'intégralité des intérêts courus et non payés ainsi que les intérêts de retard et autres accessoires,
- payer concomitamment une pénalité égale à :
  - o 7 % du principal remboursé, si le remboursement anticipé intervient dans le courant de la première année ou deuxième année suivant la Date d'Emission,
  - o 5 % du principal remboursé, si le remboursement anticipé intervient dans le courant de la troisième année suivant la Date d'Emission.

#### **3.3 Calendrier de remboursement du capital et de paiement des intérêts**

Le calendrier du montant annuel du remboursement du capital et du paiement des intérêts figure en **Annexe 1**.

### **4. INTERETS**

#### **4.1 Calcul des intérêts**

Les Obligations porteront intérêts au taux annuel de 5 % (cinq pour cent l'an) sur la base d'une année de 365 jours.

Les intérêts seront calculés à compter de la Date d'Emission et jusqu'au remboursement effectif des Obligations sur la base du montant total souscrit à la Date d'Emission.

#### **4.2 Modalités de paiement des intérêts**

Les intérêts seront payés à chaque date anniversaire de l'Emprunt Obligataire, soit pour la première fois à la Date d'Émission anniversaire en 2021 puis à la même date les années suivantes jusqu'à la date d'échéance finale.

Les intérêts seront payables, aux dates indiquées ci-dessus ou, si ce jour n'est pas un jour ouvré, au premier jour ouvré suivant.

Tout paiement partiel s'impute d'abord sur les intérêts, conformément aux dispositions légales applicables.

## 5. INTERETS DE RETARD

En cas de retard de paiement d'une échéance des intérêts ou encore de tout accessoire, l'Emetteur sera redevable d'un intérêt de retard égal à 3 % appliqué à la somme exigible à l'échéance considérée pendant la durée de retard de paiement. Ces intérêts de retard seront payables trimestriellement à compter de la date d'exigibilité non respectée.

Après l'expiration d'une période de trois mois de retard si les intérêts initialement dus n'ont pas été payés, le Représentant de la Masse des Obligataires pourra opter pour une capitalisation des intérêts courus et non payés. Il en sera de même, le cas échéant, pour les intérêts de retard dus pour au moins une année entière. En cas de mise en œuvre de cette option, l'Emetteur sera tenu de mettre à jour et d'adresser aux Souscripteurs le calendrier d'amortissement visé au paragraphe 3.3 ci-dessus.

## 6. OBJET

- (a) Le produit de l'émission des Obligations sera exclusivement utilisé dans le cadre de la réalisation du Projet tel que stipulé au Préambule, l'Emetteur s'en interdisant tout autre usage, sauf autorisation préalable de la Masse des Obligataires représentée par l'assemblée des Obligataires.
- (b) A ce titre, l'Emetteur déclare ce qui suit (collectivement les « **Déclarations** »):
  - l'Emetteur n'est pas en cessation des paiements,
  - aucun fait ou événement pouvant remettre en cause les présentes déclarations ou la capacité de l'Emetteur à respecter les obligations résultant pour lui du présent contrat d'Emission n'est survenu.

L'inexactitude des Déclarations entraînera l'exigibilité immédiate des Obligations conformément à l'Article 12 ci-après.

## 7. PRIX DE SOUSCRIPTION – MODALITES DE PAIEMENT – LIVRAISON DES OBLIGATIONS

- (a) Le prix de souscription est égal au produit de la valeur nominale des Obligations (cent (100) euros par Obligation) par le nombre total d'Obligations effectivement émises tel que notifié par l'Emetteur sous le contrôle du Représentant de la Masse.
- (b) L'Emetteur s'engage à recevoir toute somme perçue au titre des souscriptions des Obligations sur un compte ouvert auprès d'un établissement de monnaie électronique affecté exclusivement à la réception du produit de l'émission des Obligations. L'Emetteur ne pourra disposer du produit de l'émission qu'à compter de la Date d'Emission des Obligations.
- (c) La livraison des Obligations s'effectuera après la Date d'Emission par l'inscription en compte par l'Emetteur des Obligations souscrites.

## 8. MODALITES DE PAIEMENT AUX SOUSCRIPTEURS D'OBLIGATIONS

- (a) Les trois (3) paiements (dont deux (2) correspondant à des versements d'intérêts et un (1) correspondant au versement d'intérêts et remboursement du principal) devant être effectués par l'Emetteur au titre des Obligations devront être effectués en totalité sur le compte de monnaie

électronique de chacun des Souscripteurs d'Obligations, ouvert en France dans l'établissement de monnaie électronique proposé sur le site internet de LITA.co. Chaque Souscripteur pourra ensuite transférer ces paiements vers un compte ouvert en France dans l'établissement de son choix, et dont un relevé d'identité bancaire aura été transmis à l'Emetteur lors de sa souscription via le site internet de LITA.co ou ultérieurement par courrier.

- (b) Tout paiement devant intervenir au titre des Obligations à une date qui ne correspond pas à un jour ouvré, sera effectué le jour ouvré suivant.
- (c) L'euro est la monnaie de compte et de paiement de toute somme due au titre des Obligations. Toutefois, dans le cas où l'euro ne serait plus la monnaie ayant cours officiel en France, il serait remplacé par la devise ayant cours officiel en France en ses lieux et place, au jour de son remplacement selon le taux de conversion officiellement retenu.

## 9. CAMPAGNE DE CROWFUNDING

- (a) Les souscriptions aux Obligations sont effectuées par l'intermédiaire de LITA.co qui agit en qualité de plateforme de financement alternative (<https://be.lita.co/>) agréée par la FSMA (12-14 Rue du Congrès 1000 BRUXELLES; tel: +32(0)2 220 52 11) (ci-après « **LITA.co** »).
- (b) L'émission des Obligations constitue une offre au public d'instruments de placement au sens de l'article 3, §1<sup>er</sup> de la loi du 11 juillet 2018 relative aux offres publiques d'instruments de placement et aux admissions d'instruments de placement à la négociation sur des marchés réglementés (la « **Loi Prospectus** »).
- (c) Conformément à l'article 18 de la Loi Prospectus, l'émission n'est cependant pas soumise à l'obligation de faire publier un prospectus dans la mesure où le montant total de l'offre est inférieur à 5 000 000 euros, (ii) un document contenant des informations sur le montant et la nature des instruments offerts, ainsi que sur les raisons et modalités de l'offre est mis à disposition des investisseurs (« **Note d'Information** »), (iii) les instruments de placement sont commercialisés, dans le cadre de la prestation de services de financement alternatif conformément au Titre II de la loi du 11 juillet 2018 organisant la reconnaissance et l'encadrement du crowdfunding et portant des dispositions diverses en matière de finances, soit par une entreprise réglementée soit par une plateforme de financement alternatif.

## 10. RANG DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE

Les obligations de l'Emetteur résultant de l'émission des Obligations constituent des engagements directs, généraux et inconditionnels, venant au moins pari passu avec toute autre dette chirographaire de l'Emetteur. L'Emprunt Obligataire (principal hors paiement des intérêts) est également subordonné à la dette bancaire senior contractée par l'Emetteur dans un délai de six (6) mois à compter de la date de signature du présent contrat et destinée au financement d'équipements utilisés par les techniciens, et / ou de stocks d'appareils électroménagers à reconditionner, du recrutement de techniciens et de salariés Murfy et / ou de développement commercial (la « **Dette Bancaire Senior** »).

Il est expressément convenu que si le remboursement du principal et le paiement des intérêts (doivent être effectués par l'Emetteur au titre de l'Emprunt Obligataire à une date à laquelle une somme doit également être payée par l'Emetteur au titre d'une dette autre qu'une Dette Bancaire Senior (une "**Somme Due**"), tout paiement (remboursement du principal comme le paiement des intérêts) devant être effectué au titre de l'Emprunt Obligataire sera fait par priorité, préférence et antériorité au paiement de la Somme Due.

De plus, l'Emetteur s'engage à ne procéder à aucun paiement de quelque nature que ce soit au profit de ses associés ou d'autres titulaires de valeurs mobilières émises par lui tant que l'Emprunt Obligataire et toute somme de quelque nature que ce soit due au titre des Obligations n'aura pas été intégralement remboursée ou payée aux titulaires des Obligations.

## 11. ENGAGEMENT

Dans le cas où l'Emetteur ne parviendrait pas à rembourser le principal à la date anniversaire de l'émission en 2023 pour cause d'impossible refinancement, et qu'il détient un stock significatif d'appareils reconditionnés ou à reconditionner (le « **Stock** »), alors l'Emetteur s'engage à céder son stock à hauteur du montant (principal et intérêts cumulés dus) à payer aux porteurs de titres obligataires ayant souscrit à l'émission via la plateforme LITA.co. L'Emetteur devra informer le Représentant de la Masse des Obligataires de ses doutes sur sa capacité à rembourser le principal de l'Emission Obligataire au maximum six (6) mois avant la date anniversaire de l'émission en 2023 afin que des dispositions soient prises pour i) soit procéder à un refinancement de la dette obligataire, ii) soit, en cas d'échec de la première option, initier la cession des éventuels stocks d'appareils électroménagers détenus.

Dans le cas où les contrats encadrant les dettes financières contractées par l'Emetteur contiendraient des clauses faisant obstacle au versement du produit de la vente des stocks d'appareils au profit des Obligataires, l'Emetteur s'engage à faire le nécessaire pour affecter le produit de cette vente aux obligataires dans les six (6) mois suivant la constatation du défaut de remboursement.

## 12. EXIGIBILITE ANTICIPEE

Le remboursement de la totalité des sommes dues en principal, intérêts, intérêts capitalisés, intérêts de retard, frais, indemnités et accessoires, sera exigible, sans mise en demeure préalable, sur décision du représentant de la Masse des Obligataires, dans les cas suivants :

- a) le non-respect par l'Emetteur des obligations mises à sa charge dans le présent Contrat d'Emission des Obligations, dont (sans exhaustivité) :
  - toute obligation de paiement quel qu'en soit l'objet,
  - le défaut d'affectation de l'Emprunt Obligataire au Projet ;
  - l'inexactitude des Déclarations et la survenance de tout événement rendant les Déclarations inexactes ou les rendant inexactes si ces Déclarations avaient été faites à la date de survenance de l'événement ;auquel il n'aurait pas été remédié à l'expiration d'un délai de trente (30) jours suivant l'envoi d'une mise en demeure adressée par le Représentant de la Masse des Obligataires ;
- b) une procédure collective est ouverte à l'encontre de l'Emetteur, ce terme s'entendant comme la (i) cessation des paiements de l'Emetteur au sens de l'article L. 631-1 du Code de commerce ou des difficultés que la Société ne serait pas en mesure de surmonter et de nature à la conduire à sa cessation des paiements au sens de l'article L. 620-1 du Code de commerce, (ii) la cessation d'activité dans le cadre des articles L. 631-3 et L. 640-3 du Code de commerce ou (iii) à l'initiative de la Société ou à celle d'un tiers, (a) la liquidation amiable ou dissolution de la Société sauf dans le cadre d'une fusion, (b) l'ouverture d'une procédure de conciliation à l'encontre de la Société au sens de l'article L. 611-4 du Code de commerce, (c) la demande de désignation d'un mandataire ad hoc visé à l'article L. 611-3 du Code de commerce concernant l'Emetteur, ou (d) le jugement ouvrant une procédure de sauvegarde, de sauvegarde financière accélérée, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire l'encontre de l'Emetteur ;

Les Obligataires ne pourront procéder à aucune demande de remboursement avant les échéances fixées dans le calendrier d'amortissement, sauf dans les cas visés ci-dessus.

### 13. SOUSCRIPTEURS D'OBLIGATIONS ET REPRESENTATION DES SOUSCRIPTEURS D'OBLIGATIONS

#### 13.1 MASSE

(a) Conformément aux dispositions de l'article L. 228-46 du Code de commerce, les Obligataires seront pour la jouissance de leurs droits extrapatrimoniaux regroupés en une masse (la "**Masse**") jouissant de la personnalité civile.

(b) La Masse sera représentée par un représentant (le "**Représentant de la Masse**") pris en la personne de la société 1001pact Impact Investment, société anonyme au capital de 61.500 euros, dont le siège social est situé Rue Joseph II, 20, 1000 Bruxelles immatriculée au à la Banque carrefour des entreprises sous le numéro 0675.473.752, ayant pour adresse électronique : hello@LITA.co. La Masse pourra à la majorité des deux tiers (2/3) décider de désigner toute autre personne aux fonctions de Représentant de la Masse, conformément à l'article L.228-47 du Code de commerce.

(c) Les compétences de la Masse et du Représentant de la Masse seront régies par les dispositions du Code de commerce qui leur sont applicables, telles qu'aménagé dans le présent Contrat d'Emission.

(d) Le Représentant de la Masse aura sans restriction ni réserve, le pouvoir d'accomplir au nom de la Masse tous les actes de gestion pour la défense des intérêts communs des titulaires d'Obligations (les « **Obligataires** »).

(e) Il pourra, le cas échéant, accepter ou prendre toute sûreté ou inscription (hypothèque, nantissement, privilège, mesure de saisie ou séquestre) particulière vis-à-vis de l'Emetteur, et en donner mainlevée totale ou partielle. Il pourra également effectuer le suivi et exercer seul les droits de consultation, de demande de documents et suivi de la bonne exécution des engagements de gestion prévus à l'article 11 ci-dessus.

(f) Le Représentant de la Masse est habilité à convoquer les assemblées d'Obligataires (art. L. 228-58, al. 1) ; il préside lesdites assemblées.

(g) Il a en outre accès aux assemblées générales d'associés de l'Emetteur, mais sans voix délibérative (art. L 228-55, al. 1). Il a le droit d'obtenir communication, dans les mêmes conditions que les associés de l'Emetteur, des documents mis à la disposition de ceux-ci, sous réserve de conserver une parfaite confidentialité les concernant notamment à l'égard des Souscripteurs.

(h) Il exercera ses fonctions jusqu'à son décès, sa démission, sa révocation par l'assemblée générale des obligataires ou la survenance d'une incapacité ou d'une incompatibilité.

Son mandat cessera de plein droit le jour du complet paiement sommes dues en principal, intérêts, intérêts capitalisés, intérêts de retard, frais, indemnités et accessoires au titre des Obligations et du Contrat d'Emission. Ce terme est, le cas échéant, prorogé de plein droit, jusqu'à la solution définitive des procès en cours dans lesquels les représentants seraient engagés et à l'exécution des décisions ou transactions intervenues.

(i) Le Représentant de la Masse percevra une rémunération HT annuelle de 1 500 euros, payable à la Date d'Emission anniversaire chaque année à partir de 2021, *prorata temporis*.

(j) Pouvoir à LITA.co pour exercer les droits des titulaires d'obligations en lien avec les dispositions évoquées dans l'Article 11 du Contrat d'Emission.

(k) Pouvoir à LITA.co pour négocier les conventions tripartites de subordination à la Dette Bancaire Senior conformément aux dispositions de l'Article 10 du Contrat d'Emission.

## 13.2 DECISION DES SOUSCRIPTEURS D'OBLIGATIONS

**13.2.1** La convocation et la tenue des assemblées générales des Obligataires seront régies par les dispositions légales, étant précisé que les convocations aux assemblées pourront être transmises par moyen de télécommunication électronique, comme les assemblées générales d'associés.

**13.2.2** A titre dérogatoire en application de l'article L228-46-1 du Code de commerce (**dans sa version modifiée par l'Ordonnance n°2017-970 du 10 mai 2017 - art. 4**), les décisions de la Masse des obligataires pourront être prises à l'issue d'une consultation écrite, par voie électronique, selon les modalités de délai et de forme définies ci-après : chaque Investisseur pourra, pour exprimer son vote, (i) soit donner pouvoir au Président de la Société ou au Représentant des Investisseurs, (ii) soit voter par correspondance, (iii) soit assister physiquement à l'assemblée générale.

**13.2.3** Chaque Obligation donnera à son titulaire une voix auxdites assemblées générales ou consultations écrites électroniques.

**13.2.4** Les décisions qui sont du ressort de la Masse des Obligataires sont les suivantes :

- La nomination du Représentant de la Masse, en cas de cessation des fonctions de celui désigné aux termes du présent Contrat d'Emission ;
- Les modifications apportées au Contrat d'Emission en dehors de la mise en œuvre des options relevant du Représentant de la Masse en exécution du présent Contrat d'Emission ;
- Toute proposition relative à la modification de l'objet ou de la forme de l'Emetteur ;
- Toute proposition, soit de compromis, soit de transaction sur des droits litigieux ou ayant fait l'objet de décisions judiciaires ;
- Les propositions de fusion ou de scission de l'Emetteur, sauf remboursement préalable offert aux Obligataires sur simple demande de leur part ;
- Toute proposition relative à l'émission d'Obligations comportant un droit de préférence par rapport à la créance des Obligataires composant la Masse ;
- Toute proposition relative à l'émission d'obligations assorties d'une sûreté réelle ne bénéficiant pas aux Obligataires composant la Masse ;
- Toute proposition relative au report de l'échéance du paiement des intérêts et à la modification des modalités d'amortissement ou du taux des intérêts, sauf option pour la capitalisation relevant du Représentant de la Masse.

**13.2.5** En cas de convocation de l'assemblée des Obligataires, les Souscripteurs seront réunis au siège social de l'Emetteur ou en tout autre lieu fixé dans les avis de convocation.

Les Souscripteurs ont le droit, pendant le délai de quinze (15) jours qui précède la réunion de l'assemblée générale de la Masse, de prendre par eux-mêmes ou par mandataire, au siège de l'Emetteur, au lieu de la direction administrative ou, le cas échéant, en tout autre lieu fixé par la convocation, connaissance ou copie du texte des résolutions qui seront proposées et des rapports qui seront présentés à l'assemblée.

## 14. TRANSFERT

- (a) Les Souscripteurs ne pourront transférer leurs Obligations qu'à des investisseurs agissant pour leur propre compte et sans offre au public de titres financiers, sous réserve d'en notifier par écrit préalablement l'Emetteur et le Représentant de la Masse et sous réserve que ce dernier ait agréé le cessionnaire.
- (b) En vue d'obtenir cet agrément, les Souscripteurs devront notifier leur projet de transfert en indiquant (i) l'acquéreur pressenti, (ii) le nombre d'Obligations concernées et (iii) le prix ou la contrepartie offerts.
- (c) Le transfert de propriété d'Obligations est matérialisé par un ordre de mouvement dûment signé par le cédant et le cessionnaire.
- (d) L'Emetteur sera chargé de tenir un ou plusieurs registres sur lesquels seront enregistrés les inscriptions en compte et transferts relatifs aux Obligations.
- (e) En cas de transfert d'Obligations, l'Emetteur signera tous documents nécessaires à rendre sa pleine efficacité au transfert.

## 15. NOTIFICATIONS

(a) Toutes notifications, demandes ou communications pouvant ou devant être faites en exécution du présent Contrat d'Emission entre l'Emetteur, le Représentant de la Masse et les Souscripteurs seront faites par écrit et, sauf stipulation contraire expresse prévue dans le Contrat d'Emission et sous réserve des dispositions d'ordre public, envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par email :

(i) en ce qui concerne l'Emetteur :

(A) à l'adresse de son siège social, ou

(B) à l'adresse électronique ci-contre : [guy@murfy.fr](mailto:guy@murfy.fr)

(ii) en ce qui concerne le Représentant de la Masse :

(A) à l'adresse de son domicile ou à son siège social, selon le cas ; ou

(B) à l'adresse électronique mentionnée : [hello@LITA.co](mailto:hello@LITA.co).

(1) pour le premier Représentant de la Masse : dans le présent Contrat d'Emission ; ou

(2) en cas de changement de Représentant de la Masse : dans le procès-verbal de l'assemblée générale des Obligataires décidant d'un tel changement ;

(iii) en ce qui concerne tout Souscripteur d'Obligations : aux coordonnées mentionnées dans le bulletin de souscription ou l'ordre de transfert aux termes duquel il est devenu Obligataire, ou toutes nouvelles coordonnées précédemment notifiées à l'Emetteur.

(b) Ces notifications seront effectives à la date de la première présentation de la lettre recommandée et les notifications effectuées par email seront réputées avoir été reçues le jour de leur transmission si ce jour est un jour ouvré et si elles ont été transmises avant dix-huit (18) heures, à défaut le premier jour ouvré suivant.

## 16. REGIME FISCAL

Le paiement des intérêts et le remboursement des titres seront effectués sous la seule déduction des retenues opérées à la source et des impôts que la loi met ou pourrait mettre obligatoirement à la charge des Obligataires. Et en fonction des convention fiscales bilatérales entre La France et la Belgique

**17. DROIT APPLICABLE – TRIBUNAUX COMPETENTS**

Les Obligations seront régies par le droit français.

Tout différend résultant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la Cour d'appel de Paris.

A Paris, le 09/04/2019

Pour Murphy, représentée par

Monsieur Guy Pezaku, Président



## ANNEXE 1

### CALENDRIER D'AMORTISSEMENT

Projet de tableau d'amortissement – susceptible de varier en fonction du montant collecté à la date de clôture de la période de souscription

Nombre d'échéances annuelles	Capital remboursé	Intérêt versé	Sommes versées	Capital restant dû
[31/06/2021]	0 €	[5 000] €	[5 000] €	[100 000] €
[31/06/2022]	0 €	[5 000] €	[5 000] €	[100 000] €
[31/06/2023]	[100 000] €	[5 000] €	[105 000] €	0 €

**SAS COBBLE**  
*94 Rue des Rosiers*

*93400 ST OUEN*

*Dossier financier de l'exercice en Euros*  
*Période du 01/09/2017 au 31/12/2018*

## COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018

Pages

### COMPTES ANNUELS

- Analyse de votre entreprise	1
- Bilan, Indicateurs financiers	2
- Bilan actif-passif	3 et 4
- Compte de résultat	5 et 6
- Annexe	7
- Détail des comptes bilan actif passif	8 et 9
- Détail Compte de résultat	10 et 11
- Annexe à la liasse fiscale	12 et 13

### DOSSIER FISCAL

- Liasse 2065	14 et 15
- Liasse 2067	16
- Liasses 2033-A à 2033-F	17 à 26

### DOSSIER DE GESTION

- Bilan synthétique	27
- Détail bilan synthétique	28 et 29
- Soldes intermédiaires de gestion	30
- Détail Soldes intermédiaires de gestion	31 à 33
- Equilibre financier	34
- Tableau de financement	35 et 36
- Du résultat à la trésorerie	37
- Ratios	38

### **BHN**

1 rue Martin Luther King

BP80402

14280 ST CONTEST

02 31 47 48 49

SAS COBBLE

94 Rue des Rosiers

93400 ST OUEN

## COMPTES ANNUELS

**BHN**

*1 rue Martin Luther King*

*BP80402*

*14280 ST CONTEST*

*02 31 47 48 49*

## ANALYSE DE VOTRE ENTREPRISE

BILAN	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2018	12	31/08/2017	12
Immobilisations	11 586			
Stocks et en cours	3 000			
Créances	17 041			
Disponibilités	62 884			
Comptes de régularisation				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>94 511</b>			
Capitaux propres (Dont résultat)	66 117-			
Provisions risques et charges	81 117-			
Dettes financières	127 943			
Dettes d'exploitation	32 685			
Comptes de régularisation				
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>94 511</b>			

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2018	12	31/08/2017	12
Ventes de marchandises	3 530			
Production de l'exercice	106 714			
Marge commerciale	6 530			
% CA Ventes de marchandises	185.00			
Marge brute de production	63 933			
% CA Production exercice	59.91			
Marge brute globale	70 462			
% CA	63.91			
Valeur ajoutée	44 454-			
% CA	40.32-			
Excédent brut d'exploitation	78 280-			
% CA	71.01-			
Résultat courant	80 697-			
% CA	73.20-			
Résultat net	81 117-			
% CA	73.58-			

RATIOS	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2018	12	31/08/2017	12
Rotation des stocks (en nombre de jours)	360.00-			
Crédit moyen client (en nombre de jours)				
Crédit moyen fournisseur (en nombre de jours)	52.73			
Solvabilité à court terme	0.50			
Autonomie financière	0.41-			

## BILAN AU 31/12/2018

### ACTIF

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart %
	31/12/2018	12	31/08/2017	12	
Immob.incorporelles nettes					
Immob.corporelles nettes	11 586				
Immob.financières					
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>11 586</b>				→
Stock matières, marchandises	3 000				
Produits finis					
Travaux en cours					
<b>STOCKS ET EN COURS</b>	<b>3 000</b>				→
Avances fournisseurs					
Créances clients					
Autres créances	17 041				
Comptes de régularisation					
<b>VALEURS REALISABLES</b>	<b>17 041</b>				→
Disponibilités	62 884				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>82 925</b>				→
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>94 511</b>				→

### PASSIF

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart %
	31/12/2018	12	31/08/2017	12	
Capital	15 000				
Résultat de l'exercice	81 117-				
Prélèvements, distributions					
Autres fonds propres					
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>66 117-</b>				→
Provisions réglementées					
Prov.risques et charges					
Subventions					
Emprunts à plus d'un an					
<b>DETTES LONG TERME</b>					→
<b>CAPITAUX STABLES</b>	<b>66 117-</b>				→
Emprunts à court terme					
Avances clients					
Dettes fournisseurs	25 404				
Dettes fiscales et sociales	6 886				
Autres dettes	128 337				
Comptes de régularisation					
Concours bancaires					
<b>DETTES COURT TERME</b>	<b>160 627</b>				→
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>94 511</b>				→

## INDICATEURS FINANCIERS

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart
	31/12/2018	31/08/2017	
Rotation des stocks	360. 00-		360. 00-
Délai de paiement clients			
Délai de paiement fournisseurs	52. 73		52. 73
Fonds de roulement en jours	253. 74-		253. 74-
Utilisation du fonds de roulement	253. 74-		253. 74-
Trésorerie en jours	205. 35		205. 35
Prélèvements / résultat			

**BILAN ACTIF**

<b>ACTIF</b>		<b>Exercice N</b> 31/12/2018 12			<b>Exercice N-1</b> 31/08/2017 12	<b>Ecart N / N-1</b>	
		<b>Brut</b>	<b>Amortissements et dépréciations (à déduire)</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>	<b>Euros</b>	<b>%</b>
	Capital souscrit non appelé (I)						
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	13 675	2 089	11 586		11 586		
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	<b>Total II</b>	13 675	2 089	11 586		11 586	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	3 000		3 000		3 000	
	Avances et acomptes versés sur commandes						
<b>Créances (3)</b>							
Clients et comptes rattachés							
Autres créances	17 041		17 041		17 041		
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	62 884		62 884		62 884		
Charges constatées d'avance (3)							
	<b>Total III</b>	82 925		82 925		82 925	
<b>Comptes de Régularisation</b>	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	96 600	2 089	94 511		94 511	

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
		31/12/2018	12	31/08/2017	12	Euros	%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 15 000 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	15 000				15 000	
	<b>Réserves</b> Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves						
	Report à nouveau						
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	81 117-				81 117-	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	<b>Total I</b>	66 117-				66 117-	
	<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées					
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges						
<b>DETTES (1)</b>	<b>Dettes financières</b> Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	127 943				127 943	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	<b>Dettes d'exploitation</b> Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	25 404 6 886				25 404 6 886	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	395				395	
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)						
	<b>Total IV</b>	160 627				160 627	
	Ecart de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	94 511				94 511	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

160 627



**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/08/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises	3 530		3 530			3 530	
Production vendue de biens							
Production vendue de services	106 714		106 714			106 714	
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	110 244		110 244			110 244	
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			30 000			30 000	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			8			8	
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			140 252			140 252	
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)			3 000-			3 000-	
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			157 698			157 698	
Impôts, taxes et versements assimilés			1 814			1 814	
Salaires et traitements			55 183			55 183	
Charges sociales			6 828			6 828	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 089			2 089	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			336			336	
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			220 949			220 949	
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			80 697-			80 697-	
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/08/2017	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>						
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>						
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>						
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>		80 697-			80 697-	
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>						
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		420			420	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>		420			420	
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>		420-			420-	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>		140 252			140 252	
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		221 369			221 369	
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>		81 117-			81 117-	

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

## **ANNEXE**

Exercice du 01/09/2017 au 31/12/2018

## DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/08/2017	12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 585.81				11 585.81	
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	9 425.20				9 425.20	
21830000 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	4 249.61				4 249.61	
28182000 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT	569.00-				569.00-	
28183000 AMORT.MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	1 520.00-				1 520.00-	
<b>Total II</b>	<b>11 585.81</b>				<b>11 585.81</b>	
MARCHANDISES	3 000.00				3 000.00	
37000000 STOCK DE MARCHANDISES	3 000.00				3 000.00	
AUTRES CREANCES	17 041.00				17 041.00	
40100000	734.00				734.00	
43760000 TITRE RESTAURANT	488.00				488.00	
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	3 311.00				3 311.00	
44586000 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	508.00				508.00	
46870000 DEB ET CRED DIVERS PRODUITS A	12 000.00				12 000.00	
DISPONIBILITES	62 883.78				62 883.78	
51210000 BANQUE	62 883.78				62 883.78	
<b>Total III</b>	<b>82 924.78</b>				<b>82 924.78</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>94 510.59</b>				<b>94 510.59</b>	

**DETAIL BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
	31/12/2018	12	31/08/2017	12	Euros	%
CAPITAL	15 000.00				15 000.00	
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	15 000.00				15 000.00	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	81 116.67-				81 116.67-	
<b>Total I</b>	<b>66 116.67-</b>				<b>66 116.67-</b>	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	127 942.69				127 942.69	
45510000 C/C BENJAMIN BLANCHARD	205.37				205.37	
45520000 C/C GUY PEZAKU	39 237.32				39 237.32	
45530000 C/C JEREMY LEVEQUE	72 250.00				72 250.00	
45540000 C/C ACRIEN AGNEL	16 250.00				16 250.00	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	25 403.56				25 403.56	
40100000	22 355.56				22 355.56	
40811000 FOURN FACT NON PARVENUES	3 048.00				3 048.00	
DETTES FISCALES ET SOCIALES	6 886.43				6 886.43	
43100000 SECURITE SOCIALE	1 800.78				1 800.78	
43702000 PREVOYANCE	150.16				150.16	
43703000 HUMANIS RETRAITE	265.58				265.58	
43708000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	465.73				465.73	
44551000 ETAT TVA A DECAISSER	3 886.00				3 886.00	
44862000 TAXE D'APPRENTISSAGE	158.40				158.40	
44863000 FORMATION CONTINUE	159.78				159.78	
AUTRES DETTES	394.58				394.58	
46720000 NDF ROMAIN MARTIN	60.00				60.00	
46750000 NDF AIMERIC JEAN	334.58				334.58	
<b>Total IV</b>	<b>160 627.26</b>				<b>160 627.26</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>94 510.59</b>				<b>94 510.59</b>	

**DETAIL COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/08/2017	12	Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES	3 529.52				3 529.52	
70700000 VENTES DE MARCHANDISES	3 529.52				3 529.52	
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	106 714.30				106 714.30	
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES	105 050.30				105 050.30	
70850000 PORTS & FRAIS FACTURES	1 500.00				1 500.00	
70851000 PORTS FRAIS FACTURES 0%	164.00				164.00	
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>110 243.82</b>				<b>110 243.82</b>	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	30 000.00				30 000.00	
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	30 000.00				30 000.00	
AUTRES PRODUITS	8.04				8.04	
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	8.04				8.04	
<b>Total des Produits d'exploitation</b>	<b>140 251.86</b>				<b>140 251.86</b>	
VARIATION DE STOCK (MARCHANDISES)	3 000.00-				3 000.00-	
60370000 VARIAT.STOCK MARCHANDISES	3 000.00-				3 000.00-	
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	157 698.20				157 698.20	
60400000 ACHATS ETUDES PRESTATIONS SERV	42 781.61				42 781.61	
60614000 CARBURANTS	1 730.87				1 730.87	
60630000 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUI	35 557.35				35 557.35	
60640000 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES	171.82				171.82	
61100000 SOUS-TRAITANCE GENERALE	120.00				120.00	
61300000 LOCATIONS	511.85				511.85	
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	11 670.09				11 670.09	
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	1 295.78				1 295.78	
61370000 HEBERGEMENT SITE INTERNET	74.89				74.89	
61520000 ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIER	2 092.54				2 092.54	
61550000 ENTRETIEN SUR BIEN MOBILIER	1 041.60				1 041.60	
61600000 PRIMES D'ASSURANCES	2 840.99				2 840.99	
61610000 ASSUR MULTIRISQUES	15.60				15.60	
61611000 ASSURANCE SCIENTIPOLE SUR PRET	2 294.23				2 294.23	
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	28.34				28.34	
62220000 COM ET COURTAGES SUR VENTES	310.24				310.24	
62260000 HONORAIRES	9 148.76				9 148.76	
62261000 HONORAIRES SOCIAL	1 058.00				1 058.00	
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	799.44				799.44	
62300000 PUBLICITE PUBLICATIONS REL PUB	190.21				190.21	
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS	26 735.44				26 735.44	
62330000 FOIRES ET EXPOSITION	1 500.00				1 500.00	
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMES	198.41				198.41	
62380000 POURBOIRES DONS COURANTS	705.00				705.00	
62410000 TRANSPORTS S/ACHATS	971.97				971.97	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 564.45				4 564.45	
62560000 MISSIONS	923.76				923.76	
62570000 RECEPTIONS	5 038.87				5 038.87	
62600000 FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICAT	407.80				407.80	
62610000 FRAIS POSTAUX	54.72				54.72	
62620000 TELEPHONE	268.03				268.03	
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	929.04				929.04	
62810000 CONCOURS DIVERS COTISATIONS	1 666.50				1 666.50	

**DETAIL COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/08/2017	12	Euros	%
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>1 814. 18</b>				<b>1 814. 18</b>	
63120000 IMPOTS TAXE APPRENTISSAGE	288. 02				288. 02	
63130000 IMPOTS PARTICIP EMPLOYEUR FORM	125. 02				125. 02	
63330000 IMPOTS.PARTICIP EMPLOYEUR FORM	866. 38				866. 38	
63511000 IMPOTS TAXE PROFESSIONNELLE	217. 00				217. 00	
63540000 IMPOTS DROITS D"ENREGISTREMEN	317. 76				317. 76	
<b>SALAIRES ET TRAITEMENTS</b>	<b>55 182. 70</b>				<b>55 182. 70</b>	
64110000 SAL APPOINT.COMMISSIONS DE BAS	43 542. 45				43 542. 45	
64120000 PERS CONGES PAYES	1 692. 72				1 692. 72	
64130000 PERS PRIMES ET GRATIFICATIONS	9 646. 73				9 646. 73	
64140000 PERS INDEMNITES ET AVANTAGES D	300. 80				300. 80	
<b>CHARGES SOCIALES</b>	<b>6 828. 28</b>				<b>6 828. 28</b>	
64510000 PERS COTISATIONS A L"URSSAF	5 909. 24				5 909. 24	
64520000 PERS COTISATIONS AUX MUTUELLES	586. 95				586. 95	
64530000 PERS COTISATIONS CAISSES DE RE	1 748. 10				1 748. 10	
64540000 PERS COTISATIONS AUX ASSEDIC	980. 81				980. 81	
64580000 PERS COTISATIONS AUTRES ORG SO	678. 18				678. 18	
64760000 AUTRES CHARGES SOCIALES TITRE	236. 00				236. 00	
64900000 CICE	3 311. 00-				3 311. 00-	
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS</b>	<b>2 089. 00</b>				<b>2 089. 00</b>	
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	2 089. 00				2 089. 00	
<b>AUTRES CHARGES</b>	<b>336. 17</b>				<b>336. 17</b>	
65160000 DROITS AUTEUR REPRODUCTION	210. 00				210. 00	
65800000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	126. 17				126. 17	
<b>Total des Charges d'exploitation</b>	<b>220 948. 53</b>				<b>220 948. 53</b>	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>80 696. 67-</b>				<b>80 696. 67-</b>	
<b>Résultat courant avant impôts</b>	<b>80 696. 67-</b>				<b>80 696. 67-</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION</b>	<b>420. 00</b>				<b>420. 00</b>	
67120000 EXCEPT PENALITES ET AMENDES	420. 00				420. 00	
<b>Total des Charges exceptionnelles</b>	<b>420. 00</b>				<b>420. 00</b>	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>420. 00-</b>				<b>420. 00-</b>	
<b>Total des produits</b>	<b>140 251. 86</b>				<b>140 251. 86</b>	
<b>Total des charges</b>	<b>221 368. 53</b>				<b>221 368. 53</b>	
<b>Bénéfice ou perte (Produits - Charges)</b>	<b>81 116. 67-</b>				<b>81 116. 67-</b>	

**ANNEXE A LA LIASSE FISCALE**

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
<b>COMPTES D'ACTIF</b>			
46870000 DEB ET CRED DIVERS PRODUITS A			12 000.00
31/12/2018 OD SUBVENTION BPI A RECEVOIR	12 000.00		
<b>COMPTES DE PASSIF</b>			
40811000 FOURN FACT NON PARVENUES			3 048.00
31/12/2018 OD EHN REGUL HONO 2018		3 048.00	
44862000 TAXE D"APPRENTISSAGE			158.40
31/01/2018 OD PAIE 01.2018		18.74	
28/02/2018 OD PAIE 02.2018		24.37	
31/03/2018 OD PAIE 03.2018		24.37	
30/04/2018 OD PAIE 04.2018		24.74	
31/05/2018 OD PAIE 05.2018		6.10	
30/06/2018 OD PAIE 06.2018		19.89	
31/07/2018 OD PAIE 07.2018		29.65	
30/09/2018 OD SALAIRE 09/18		10.54	
44863000 FORMATION CONTINUE			159.78
31/01/2018 OD PAIE 01.2018		15.85	
28/02/2018 OD PAIE 02.2018		20.60	
31/03/2018 OD PAIE 03.2018		20.60	
30/04/2018 OD PAIE 04.2018		20.92	
31/05/2018 OD PAIE 05.2018		5.16	
30/06/2018 OD PAIE 06.2018		16.82	
31/07/2018 OD PAIE 07.2018		25.07	
31/08/2018 OD SALAIRE ACUT 2018		25.84	
30/09/2018 OD SALAIRE 09/18		8.92	



**ANNEXE A LA LIASSE FISCALE**

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
67120000 EXCEPT PENALITES ET AMENDES			420.00
07/09/2018 EQ CB FORF PSTAT WEB 06/09	50.00		
14/11/2018 EQ CB AMENDE FVE WEB 13/11	90.00		
19/11/2018 EQ CB REGIE FPS MINORE 16/11	35.00		
26/11/2018 EQ CB AMENDE RADAR WEB 25/11	45.00		
06/12/2018 EQ CB AMENDE FVE WE 05/12	135.00		
06/12/2018 EQ CB FORF PSTAT W 05/12	30.00		
06/12/2018 EQ CB AMENDE FVE WE 05/12	35.00		

SAS COBBLE

94 Rue des Rosiers

93400 ST OUEN

## DOSSIER FISCAL

**BHN**

*1 rue Martin Luther King*

*BP80402*

*14280 ST CONTEST*

*02 31 47 48 49*



# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01092017	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			<input type="checkbox"/>		
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			<input type="checkbox"/>		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
SAS COBBLE			94 Rue des Rosiers		
SIRET	8	3	2	2	3
	3	5	7	1	0
	0	0	0	1	3
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
			84 008
	Bénéfice imposable à 15%		

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
		PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.**

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
BHN 1 rue Martin Luther King BP 80402 14280 ST CONTEST Tél: 02 31 47 48 49	Tél:
OGA/OMGA	Viseur conventionné
(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
Date: 10/07/2019	Lieu: ST OUEN
Qualité et nom du signataire: PRESIDENT	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature: GUY PEZAKU

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2018 et ayant cessé en 2018, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).





## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS COBBLE

du 01/09/2017

Adresse 94 Rue des Rosiers 93400 ST OUEN

au 31/12/2018

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES** : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLETE
1	BECK FERNANDO INGENIEUR INFORMATIQUE	19 RUE DU TAGE 75013 PARIS
2	BOUAZIZ RAPHAEL INGENIEUR INFORMATIQUE	137 RUE DE ROME 75017 PARIS
3	JEAN AIMERIC	11 ALLEE DES OISEAUX 78480 VERNEUIL SUR SEINE
4	DACBERT CONSTANT	21 RUE DE SEVRES 75006 PARIS
5	CHRISTOPHE LE	241 BIS AVENUE MARECHAL LECLERC 91300 MASSY
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	13 561	1 323		14 884				14 884
2	9 791	907		10 698				10 698
3	7 600			7 600	169			7 769
4	4 500			4 500				4 500
5	2 200			2 200				2 200
6								
7								
8								
9								
10								
**	37 652	2 230		39 882	169			40 051

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	5 102
<b>Total</b>	<b>5 102</b>

**C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE** (v. notice ⑪) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2018 (total col.9 + total col.10) ⑩	45 153	- de l'exercice 2018 ⑩	(84 008)
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire

GUY PEZAKU  
PRESIDENT

A ST OUEN

le 10/07/2019

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise SAS COBBLE Néant  \*

Adresse de l'entreprise 94 Rue des Rosiers 93400 ST OUEN

Numéro SIRET \* 

8	3	2	2	3	3	5	7	1	0	0	0	1	3
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 

1	2
---	---

 Durée de l'exercice précédent \* 

1	2
---	---

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 1 8		3 1 0 8 2 0 1 7		
<b>ACTIF</b>		<b>Brut</b>		<b>Amortissements - Provisions</b>		<b>Net</b>		
		<b>1</b>		<b>2</b>		<b>3</b>		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010		012				
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	13 675	030	2 089	11 586		
	Immobilisations financières * (1)	040		042				
<b>Total I (5)</b>		<b>044</b>	13 675	<b>048</b>	2 089	11 586		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060	3 000	062		3 000		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			
		Autres * (3)	072	17 041	074		17 041	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	62 884	086		62 884		
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	<b>Total II</b>		<b>096</b>	82 925	<b>098</b>		82 925	
	<b>Total général (I+II)</b>		<b>110</b>	96 600	<b>112</b>	2 089	94 511	

		<b>PASSIF</b>		Exercice N		Exercice N-1		
				NET		NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		15 000				
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>131</td></tr></table> )	131	132					
	131							
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136			(81 117)			
	Provisions réglementées	140						
	<b>Total I</b>		<b>142</b>		(66 117)			
<b>Total II</b>		<b>154</b>						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		25 404				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ..... <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>169</td></tr></table> 127 943 )	169	172		135 224			
	169							
	Produits constatés d'avance	174						
<b>Total III</b>		<b>176</b>		160 627				
<b>Total général (I + II + III)</b>		<b>180</b>		94 511				

RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	13 675
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le					
		13	1	2	2	0	1	8	1	7	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons	209				210		3	530		
	Production vendue { biens et livraisons intracommunautaires } 215					214					
	services * 217					218		106	714		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222					
	Production immobilisée *					224					
	Subventions d'exploitation reçues					226		30	000		
	Autres produits					230			8		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232		140	252		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234					
	Variation de stock (marchandises) *					236		(3)	000		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240					
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier)					242		157	698		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 217)	243	217			244		1	814		
	Rémunérations du personnel *					250		55	183		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		6	828		
	Dotations aux amortissements *					254		2	089		
	Dotations aux provisions					256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }	259				262			336		
	Total des charges d'exploitation (II)					264		220	949		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270		(80)	697		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280					
	Produits exceptionnels (IV)					290					
	Charges financières (V)					294					
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }	347				300			420		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)					306					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310		(81)	117		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312			314	81	117
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles *					322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247			écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330			420		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option 249			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997					
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexties) 986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A) 987		Zones de restructuration de la défense (44. terdecies) 127		Zones de revitalisation rurales (44. quindicies) 138		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981		Jeune entreprise innovante (44. sexties A) 989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991		Pôles de compétitivité hors CICE (art.44 undecies) 990				
	Divers ZFA (44. quaterdecies) 345		Investissements outre-mer 344		Créance due au report en arrière du déficit 346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992		350	3	311
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)" 655										
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352			354	84
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356					
	Déficits antérieurs reportables : * .....		dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370			372	84	008





Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS COBBLE

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462	9 425	464		466	9 425		9 425
	Autres immobilisations corporelles	470		472	4 250	474		476	4 250		4 250
Immobilisations financières		480		482		484		486			
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>		<b>492</b>	<b>13 675</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>13 675</b>		<b>13 675</b>
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552	569	554		556	569		569
Autres immobilisations corporelles		560		562	1 520	564		566	1 520		1 520
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>572</b>	<b>2 089</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>2 089</b>		<b>2 089</b>
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme			⑧		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦				
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>	<b>589</b>	<b>589</b>	
Plus-values taxables à 19 % (1)			<b>579</b>	Régularisations	<b>590</b>	<b>583</b>	<b>594</b>	<b>595</b>	<b>595</b>		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)							<b>591</b>		<b>591</b>		
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>	<b>599</b>		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies  
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : SAS COBBLENéant  \*

## I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

## B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

## C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

## II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984		
Déficits de l'exercice	860	84	008
Total des déficits restant à reporter	870	84	008

## III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996		

## IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381						
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380						
N° du centre de gestion agréé	388						
Montant de la TVA collectée	374					22	111
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378					15	754
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399						
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398						
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397						

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



5

Formulaire obligatoire (art. 53 A  
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS COBBLE		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/09/2017	et clos le : 31/12/2018	Durée en nombre de mois 1   2
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectif moyen du personnel * :		376
dont apprentis		657
dont handicapés		651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>		
<b>I- Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105
<b>TOTAL 1</b>		106
<b>II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143
Subventions d'exploitation reçues		113
Variation positive des stocks		111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153
<b>TOTAL 2</b>		144
<b>III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>		
Achats		121
Variation négative des stocks		145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150
<b>TOTAL 3</b>		152
<b>IV- Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137
<b>V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		117
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>		
<b>Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</b>		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	Effectifs au sens de la CVAE *   align="center">023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation		186

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1	3
---	---

(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

8 3 2 2 3 3 5 7 1 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS COBBLE

ADRESSE (voie)

94 Rue des Rosiers

CODE POSTAL

93400

VILLE

ST OUEN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1500000

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2)  M. Nom patronymique  LEVEQUE Prénom(s)  JEREMYNom marital  % de détention  25.00 Nb de parts ou actions  375 000Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  39 Voie  RUE DE L'AMIRAL MOUCHEZCode postal  Commune  PARIS Pays  FranceTitre (2)  M. Nom patronymique  BLANCHARD Prénom(s)  BENJAMINNom marital  % de détention  25.00 Nb de parts ou actions  375 000Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  19 Voie  RUE BARONCode postal  Commune  PARIS Pays  France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2
3

(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

8 3 2 2 3 3 5 7 1 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS COBBLE

ADRESSE (voie)

94 Rue des Rosiers

CODE POSTAL

93400

VILLE

ST OUEN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1500000

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2)  M. Nom patronymique  PEZAKU Prénom(s)  GUYNom marital  % de détention  25.00 Nb de parts ou actions  375 000Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  94 Voie  RUE DES ROSIERSCode postal  Commune  ST OUEN Pays  FranceTitre (2)  M. Nom patronymique  MARTIN Prénom(s)  ROMAINNom marital  % de détention  12.50 Nb de parts ou actions  187 500Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  43 Voie  BOULEVARD NEYCode postal  Commune  PARIS Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

3
3

(1) Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 8

N° SIRET

8 3 2 2 3 3 5 7 1 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS COBBLE

ADRESSE (voie)

94 Rue des Rosiers

CODE POSTAL

93400

VILLE

ST OUEN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1500000

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2)  M. Nom patronymique  AGNEL Prénom(s)  ADRIENNom marital  % de détention  12.50 Nb de parts ou actions  187 500Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  15 Voie  RUE DU BAIGNEURCode postal  Commune  PARIS Pays Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SAS COBBLE

94 Rue des Rosiers

93400 ST OUEN

## DOSSIER DE GESTION

**BHN**

*1 rue Martin Luther King*

*BP80402*

*14280 ST CONTEST*

*02 31 47 48 49*



**BILAN SYNTHETIQUE**

<b>ACTIF</b>	<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
	31/12/2018	12	31/08/2017	12	Euros	%
Immobilisations incorporelles						
Immobilisations corporelles	11 586	12.26			11 586	
Immobilisations financières						
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	11 586	12.26			11 586	
Stocks et en cours	3 000	3.17			3 000	
Créances clients et comptes rattachés	17 041	18.03			17 041	
Autres créances	62 884	66.54			62 884	
Disponibilités						
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	82 925	87.74			82 925	
Comptes de régularisation						
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	94 511	100.00			94 511	

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
	31/12/2018	12	31/08/2017	12	Euros	%
Capital et réserves	15 000	15.87			15 000	
Résultat (Bénéfice ou perte)	81 117-	85.83-			81 117-	
Provisions réglementées et subventions						
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	66 117-	69.96-			66 117-	
<b>Provisions pour risques et charges</b>						
Emprunts et dettes assimilées						
Groupe et associés	127 943	135.37			127 943	
Concours bancaires courants	25 404	26.88			25 404	
Fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés	7 281	7.70			7 281	
Autres dettes						
<b>DETTES</b>	160 627	169.96			160 627	
Comptes de régularisation						
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	94 511	100.00			94 511	

**DETAIL BILAN SYNTHETIQUE**

ACTIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/08/2017	12	Euros	%
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	11 585.81	12.26			11 585.81	
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	9 425.20	9.97			9 425.20	
21830000 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	4 249.61	4.50			4 249.61	
28182000 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT	569.00-	0.60-			569.00-	
28183000 AMORT.MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	1 520.00-	1.61-			1 520.00-	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	11 585.81	12.26			11 585.81	
<b>STOCKS ET EN COURS</b>	3 000.00	3.17			3 000.00	
37000000 STOCK DE MARCHANDISES	3 000.00	3.17			3 000.00	
<b>AUTRES CREANCES</b>	17 041.00	18.03			17 041.00	
40100000	734.00	0.78			734.00	
43760000 TITRE RESTAURANT	488.00	0.52			488.00	
44400000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	3 311.00	3.50			3 311.00	
44586000 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	508.00	0.54			508.00	
46870000 DEB ET CRED DIVERS PRODUITS A	12 000.00	12.70			12 000.00	
<b>DISPONIBILITES</b>	62 883.78	66.54			62 883.78	
51210000 BANQUE	62 883.78	66.54			62 883.78	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	82 924.78	87.74			82 924.78	
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	94 510.59	100.00			94 510.59	

**DETAIL BILAN SYNTHETIQUE**

PASSIF	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/08/2017	12	Euros	%
<b>CAPITAL ET RESERVES</b>	15 000.00	15.87			15 000.00	
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	15 000.00	15.87			15 000.00	
<b>RESULTAT (BENEFICE OU PERTE)</b>	81 116.67-	85.83-			81 116.67-	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	66 116.67-	69.96-			66 116.67-	
<b>GROUPES ET ASSOCIES</b>	127 942.69	135.37			127 942.69	
45510000 C/C BENJAMIN BLANCHARD	205.37	0.22			205.37	
45520000 C/C GUY PEZAKU	39 237.32	41.52			39 237.32	
45530000 C/C JEREMY LEVEQUE	72 250.00	76.45			72 250.00	
45540000 C/C ACRIEN AGNEL	16 250.00	17.19			16 250.00	
<b>FOURNISSEURS D'EXPLOITATION COMPTES RATTACHES</b>	25 403.56	26.88			25 403.56	
40100000	22 355.56	23.65			22 355.56	
40811000 FOURN FACT NON PARVENUES	3 048.00	3.23			3 048.00	
<b>AUTRES DETTES</b>	7 281.01	7.70			7 281.01	
43100000 SECURITE SOCIALE	1 800.78	1.91			1 800.78	
43702000 PREVOYANCE	150.16	0.16			150.16	
43703000 HUMANIS RETRAITE	265.58	0.28			265.58	
43708000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	465.73	0.49			465.73	
44551000 ETAT TVA A DECAISSER	3 886.00	4.11			3 886.00	
44862000 TAXE D'APPRENTISSAGE	158.40	0.17			158.40	
44863000 FORMATION CONTINUE	159.78	0.17			159.78	
46720000 NDF ROMAIN MARTIN	60.00	0.06			60.00	
46750000 NDF AIMERIC JEAN	334.58	0.35			334.58	
<b>DETTES</b>	160 627.26	169.96			160 627.26	
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	94 510.59	100.00			94 510.59	

**SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/08/2017	12	Euros	%
<b>Ventes marchandises + Production</b>	110 244				110 244	
+ Ventes de marchandises	3 530	100.00			3 530	
- Coût d'achat des marchandises vendues	3 000-	85.00-			3 000-	
<b>Marge commerciale</b>	6 530	185.00			6 530	
+ Production vendue	106 714	100.00			106 714	
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
<b>Production de l'exercice</b>	106 714	100.00			106 714	
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe	42 782	40.09			42 782	
<b>Marge brute de production</b>	63 933	59.91			63 933	
<b>Marge brute globale</b>	70 462	63.91			70 462	
- Autres achats + charges externes	114 917	104.24			114 917	
<b>Valeur ajoutée</b>	44 454-	40.32-			44 454-	
+ Subventions d'exploitation	30 000	27.21			30 000	
- Impôts, taxes et versements assimilés	1 814	1.65			1 814	
- Salaires du personnel	55 183	50.06			55 183	
- Charges sociales du personnel	6 828	6.19			6 828	
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	78 280-	71.01-			78 280-	
+ Autres produits de gestion courante	8	0.01			8	
- Autres charges de gestion courante	336	0.30			336	
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges						
- Dotations aux amortissements	2 089	1.89			2 089	
- Dotations aux provisions						
<b>Résultat d'exploitation</b>	80 697-	73.20-			80 697-	
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières						
<b>Résultat courant</b>	80 697-	73.20-			80 697-	
+ Produits exceptionnels						
- Charges exceptionnelles	420	0.38			420	
<b>Résultat exceptionnel</b>	420-	0.38-			420-	
- Impôt sur les bénéfices						
- Participation des salariés						
<b>Résultat NET</b>	81 117-	73.58-			81 117-	

**DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/08/2017	12	Euros	%
<b>VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION</b>	110 243.82	100.00			110 243.82	
VENTES DE MARCHANDISES	3 529.52	100.00			3 529.52	
70700000 VENTES DE MARCHANDISES	3 529.52	100.00			3 529.52	
COUT D'ACHAT DES MARCHANDISES VENDUES	3 000.00-	85.00-			3 000.00-	
60370000 VARIAT.STOCK MARCHANDISES	3 000.00-	85.00-			3 000.00-	
<b>MARGE COMMERCIALE</b>	6 529.52	185.00			6 529.52	
PRODUCTION VENDUE	106 714.30	100.00			106 714.30	
70600000 PRESTATIONS DE SERVICES	105 050.30	98.44			105 050.30	
70850000 PORTS & FRAIS FACTURES	1 500.00	1.41			1 500.00	
70851000 PORTS FRAIS FACTURES 0%	164.00	0.15			164.00	
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	106 714.30	100.00			106 714.30	
SOUS TRAITANCE DIRECTE	42 781.61	40.09			42 781.61	
60400000 ACHATS ETUDES PRESTATIONS SERV	42 781.61	40.09			42 781.61	
<b>MARGE BRUTE DE PRODUCTION</b>	63 932.69	59.91			63 932.69	
<b>MARGE BRUTE GLOBALE</b>	70 462.21	63.91			70 462.21	
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	114 916.59	104.24			114 916.59	
60614000 CARBURANTS	1 730.87	1.57			1 730.87	
60630000 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUI	35 557.35	32.25			35 557.35	
60640000 ACHATS FOURNIT.ADMINISTRATIVES	171.82	0.16			171.82	
61100000 SOUS-TRAITANCE GENERALE	120.00	0.11			120.00	
61300000 LOCATIONS	511.85	0.46			511.85	
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	11 670.09	10.59			11 670.09	
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	1 295.78	1.18			1 295.78	
61370000 HEBERGEMENT SITE INTERNET	74.89	0.07			74.89	
61520000 ENTRETIEN SUR BIEN IMMOBILIER	2 092.54	1.90			2 092.54	
61550000 ENTRETIEN SUR BIEN MOBILIER	1 041.60	0.94			1 041.60	
61600000 PRIMES D"ASSURANCES	2 840.99	2.58			2 840.99	
61610000 ASSUR MULTIRISQUES	15.60	0.01			15.60	
61611000 ASSURANCE SCIENTIPOLE SUR PRET	2 294.23	2.08			2 294.23	
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	28.34	0.03			28.34	
62220000 COM ET COURTAGES SUR VENTES	310.24	0.28			310.24	
62260000 HONORAIRES	9 148.76	8.30			9 148.76	
62261000 HONORAIRES SOCIAL	1 058.00	0.96			1 058.00	
62270000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	799.44	0.73			799.44	
62300000 PUBLICITE PUBLICATIONS REL PUB	190.21	0.17			190.21	
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS	26 735.44	24.25			26 735.44	
62330000 FOIRES ET EXPOSITION	1 500.00	1.36			1 500.00	
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMES	198.41	0.18			198.41	
62380000 POURBOIRES DONS COURANTS	705.00	0.64			705.00	
62410000 TRANSPORTS S/ACHATS	971.97	0.88			971.97	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 564.45	4.14			4 564.45	
62560000 MISSIONS	923.76	0.84			923.76	
62570000 RECEPTIONS	5 038.87	4.57			5 038.87	
62600000 FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICAT	407.80	0.37			407.80	
62610000 FRAIS POSTAUX	54.72	0.05			54.72	
62620000 TELEPHONE	268.03	0.24			268.03	

**DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/08/2017	12	Euros	%
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	929.04				929.04	
62810000 CONCOURS DIVERS COTISATIONS	1 666.50				1 666.50	
<b>VALEUR AJOUTEE</b>	<b>44 454.38-</b>	<b>40.32-</b>			<b>44 454.38-</b>	
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	30 000.00	27.21			30 000.00	
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	30 000.00	27.21			30 000.00	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 814.18	1.65			1 814.18	
63120000 IMPOTS TAXE APPRENTISSAGE	288.02	0.26			288.02	
63130000 IMPOTS PARTICIP EMPLOYEUR FORM	125.02	0.11			125.02	
63330000 IMPOTS.PARTICIP EMPLOYEUR FORM	866.38	0.79			866.38	
63511000 IMPOTS TAXE PROFESSIONNELLE	217.00	0.20			217.00	
63540000 IMPOTS DROITS D'ENREGISTREMEN	317.76	0.29			317.76	
SALAIRES DU PERSONNEL	55 182.70	50.06			55 182.70	
64110000 SAL APPOINT.COMMISSIONS DE BAS	43 542.45	39.50			43 542.45	
64120000 PERS CONGES PAYES	1 692.72	1.54			1 692.72	
64130000 PERS PRIMES ET GRATIFICATIONS	9 646.73	8.75			9 646.73	
64140000 PERS INDEMNITES ET AVANTAGES D	300.80	0.27			300.80	
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	6 828.28	6.19			6 828.28	
64510000 PERS COTISATIONS A L'URSSAF	5 909.24	5.36			5 909.24	
64520000 PERS COTISATIONS AUX MUTUELLES	586.95	0.53			586.95	
64530000 PERS COTISATIONS CAISSES DE RE	1 748.10	1.59			1 748.10	
64540000 PERS COTISATIONS AUX ASSEDIC	980.81	0.89			980.81	
64580000 PERS COTISATIONS AUTRES ORG SO	678.18	0.62			678.18	
64760000 AUTRES CHARGES SOCIALES TITRE	236.00	0.21			236.00	
64900000 CICE	3 311.00-	3.00-			3 311.00-	
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>78 279.54-</b>	<b>71.01-</b>			<b>78 279.54-</b>	
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8.04	0.01			8.04	
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	8.04	0.01			8.04	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	336.17	0.30			336.17	
65160000 DROITS AUTEUR REPRODUCTION	210.00	0.19			210.00	
65800000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	126.17	0.11			126.17	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 089.00	1.89			2 089.00	
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	2 089.00	1.89			2 089.00	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>80 696.67-</b>	<b>73.20-</b>			<b>80 696.67-</b>	
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>80 696.67-</b>	<b>73.20-</b>			<b>80 696.67-</b>	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	420.00	0.38			420.00	
67120000 EXCEPT PENALITES ET AMENDES	420.00	0.38			420.00	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>420.00-</b>	<b>0.38-</b>			<b>420.00-</b>	



**EQUILIBRE FINANCIER**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12 Nbj CA	31/08/2017	12 Nbj CA	Euros	%
<b>FONDS DE ROULEMENT</b>						
Capital et réserves	15 000	48.98			15 000	
Résultat de l'exercice	81 117-	264.89-			81 117-	
Provisions réglementées et subventions						
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	66 117-	215.90-			66 117-	
Provisions pour risques et charges						
Emprunts et dettes assimilées						
Groupes et associés	127 943	417.80			127 943	
<b>CAPITAUX PERMANENTS</b>	61 826	201.89			61 826	
Actif net immobilisé	11 586	37.83			11 586	
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
<b>FONDS DE ROULEMENT</b>	50 240	164.06			50 240	
<b>BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT</b>						
Stocks et en cours	3 000	9.80			3 000	
Créances clients et comptes rattachés						
Autres créances	17 041	55.65			17 041	
Comptes de régularisation						
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	20 041	65.44			20 041	
Fournisseurs et comptes rattachés	25 404	82.96			25 404	
Autres dettes	7 281	23.78			7 281	
Comptes de régularisation						
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>	32 685	106.73			32 685	
<b>BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	12 644-	41.29-			12 644-	
Disponibilités	62 884	205.35			62 884	
Concours bancaires courants						
<b>TRESORERIE NETTE</b>	62 884	205.35			62 884	



**TABLEAU DE FINANCEMENT  
CALCUL DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/08/2017 12
<b>RESSOURCES DURABLES</b>		
Résultat net comptable		
Dotations aux amortissements et provisions		
Reprises sur amortissements et provisions		
Plus ou moins-values sur cession d'actif		
Subventions d'investissements virées au résultat		
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>		
<b>AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE</b>		
Cessions d'immobilisations		
Augmentation des capitaux propres		
Augmentation des comptes courants d'associés		
Augmentation des dettes financières		
Subventions reçues		
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>		
<b>EMPLOIS FIXES</b>		
Acquisitions d'immobilisations		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction des capitaux propres		
Dividendes		
Remboursements des comptes courants d'associés		
Remboursements des dettes financières		
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>		
<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL</b> Ressource nette (+) ou emploi net (-)		

**TABLEAU DE FINANCEMENT  
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Variations N - (N-1)		Variations (N-1) - (N-2)	
	31/12/2018	12	31/08/2017	12
<b>VARIATION DES ACTIFS CIRCULANTS</b>				
Stocks et en cours				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Comptes de régularisation				
<b>VARIATION</b>				
<b>VARIATION DES PASSIFS HORS TRESORERIE</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés				
Autres dettes				
Comptes de régularisation				
<b>VARIATION</b>				
<b>BESOIN (-) ou DEGAGEMENT (+) de l'exercice</b>				
<b>VARIATION TRESORERIE</b>				
Disponibilités				
Concours bancaires courants				
<b>VARIATION</b>				
<b>UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT</b>				
<b>Emploi net (-) ou Ressource nette (+)</b>				

## DU RESULTAT A LA TRESORERIE

	Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/08/2017 12
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>		
<b>± Non flux d'exploitation</b>  Dotations aux amortissements et provisions Reprises sur amortissements et provisions Plus ou moins-values sur cession d'actif Subventions d'investissements virées au résultat	] ] ] ]	] ] ] ]
<b>= Capacité d'autofinancement</b>		
-		
<b>= Autofinancement disponible</b>		
<b>+ Variation du B.F.R.</b>		
<b>= Trésorerie d'exploitation</b>		
<b>+ Ressources</b>  Cessions d'immobilisations Augmentation des capitaux propres Augmentations des comptes courants d'associés Augmentations des dettes financières Subventions reçues	] ] ] ] ]	] ] ] ] ]
<b>- Emplois</b>  Acquisitions d'immobilisations  Charges à répartir sur plusieurs exercices Réduction des capitaux propres Dividendes Remboursements des comptes courants d'associés Remboursements des dettes financières	] ] ] ] ]	] ] ] ] ]
<b>= Variation de trésorerie</b>		
<b>+ Trésorerie initiale</b>		
<b>TRESORERIE FINALE</b>		

## RATIOS

	31/12/2018	12mois	31/08/2017	12mois
	Bases	Valeurs	Bases	Valeurs
<b>ROTATION DES STOCKS MATIERES PREMIERES ET MARCHANDISES</b>				
Stock matières premières + Stock de marchandises x nbre jours de l'exercice	3 000			
-----		360.00-		
Matières premières consommées + Coût d'achat des marchandises vendues	3 000-			
<i>Ce ratio vous renseigne sur le nombre moyen de jours pendant lesquels les stocks restent dans l'entreprise. Il doit vous aider à définir votre politique d'achats.</i>				
<b>CREDIT MOYEN CONSENTI AUX CLIENTS</b>				
Clients et comptes rattachés x nbre jours de l'exercice				
-----				
Chiffre d'affaires TTC	132 355			
<i>Il s'agit de la durée moyenne d'encaissement des créances clients. Il doit être comparé au crédit pratiqué par vos concurrents et à celui que vous avez fixé comme objectif.</i>				
<b>CREDIT MOYEN OBTENU DES FOURNISSEURS</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés x nbre jours de l'exercice	25 404			
-----		52.73		
Achats et charges externes TTC	173 452			
<i>Il s'agit de la durée moyenne de règlement des dettes fournisseurs. Il doit être comparé aux conditions d'achats généralement obtenues.</i>				
<b>RATIO DE SOLVABILITE A COURT TERME</b>				
Créances à moins d'un an + Disponibilités	79 925			
-----		0.50		
Dettes à moins d'un an	160 627			
<i>Ce ratio indique si l'entreprise est apte à faire face à ses dettes à court terme.</i>				
<b>RATIO D'AUTONOMIE FINANCIERE</b>				
Capitaux propres	66 117-			
-----		0.41-		
Dettes	160 627			
<i>Ce ratio indique comment a été financée votre entreprise. Il mesure la part des fonds que vous avez apportés par rapport aux fonds que vous avez empruntés.</i>				